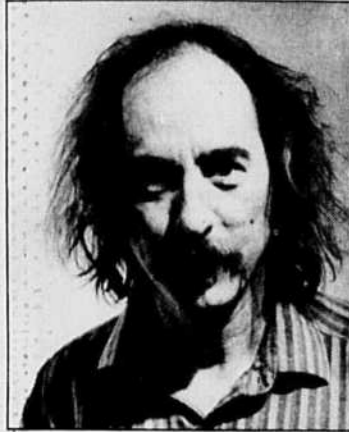


AUJOURD'HUI**Éditorial**

Dans cette affaire de Péleadeau, de Hitler et des Juifs, *L'actualité* a cédé à un journalisme déplorable. L'éditorial de Jean-Claude Leclerc. Page A-10

Idées

La modulation des coûts de formation universitaire selon les programmes serait plus équitable. Page A-11

**Un sculpteur d'ici séduit New York**

Le sculpteur Michel Goulet a le vent dans les voiles : il a vendu toutes les oeuvres qu'il expose chez Chassay le soir même du vernissage. Premier Québécois à exposer à Central Park, il a également été invité à présenter ses oeuvres dans une galerie cotée de Soho en juin prochain. Page C-1.

**Sarah Vaughan : déesse du be-bop**

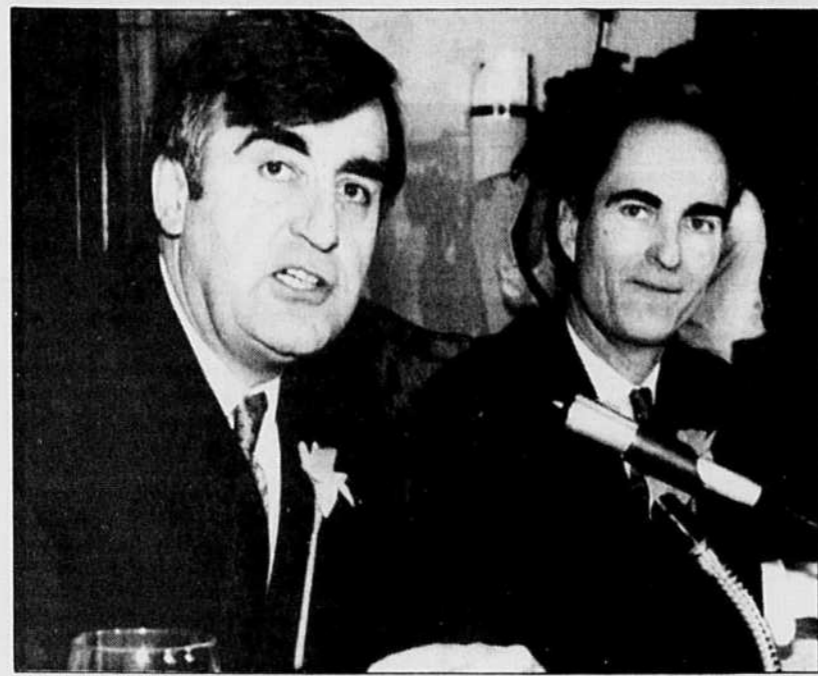
La « divine du be-bop », qui nous visitait pas plus tard que l'été dernier lors d'un concert mémorable à l'amphithéâtre en plein air du Festival de Lanaudière, n'est plus. Serge Truffaut rappelle les grands moments de sa carrière. Page C-1.

**Obsessions textuelles**

Trois auteurs, trois textes, un dénominateur commun : le sexe. Anne Walter (ci-dessus) vient de publier *La nuit coutumière* et *Rumeurs du soir*, où elle livre à l'imagination des autres ce que la sienne lui fait entrevoir. Sous le pseudonyme de Lili Gulliver, une jeune femme signe les aventures érotiques d'une Québécoise à Paris. Enfin, dans un journal trop épicé, Gabriel Matzneff, celui qui a soulevé l'ire de Denise Bombardier à *Apostrophes*, se vante de ses conquêtes de mineurs et de mineures. Page D-1

La résolution de Terre-Neuve décourage Québec et Ottawa

« Le Canada anglais pourrait avoir à choisir entre Québec et Terre-Neuve », prévient Lucien Bouchard



Lucien Bouchard et Gil Rémillard étaient réunis hier à Québec pour annoncer l'aménagement d'un parc marin dans le Saguenay.

d'après la Presse Canadienne

— L'ADOPTION dans la nuit de jeudi à hier de la résolution par laquelle Terre-Neuve retire son appui à l'accord du lac Meech a fait monter d'un cran la tourmente constitutionnelle qui déchire le Canada.

S'avouant « désappointé et découragé » devant ce geste sans précédent posé par Terre-Neuve, le ministre fédéral de l'Environnement et responsable du dossier du Québec, Lucien Bouchard, a donné le ton : « On peut imaginer une situation où le Canada anglais aura à choisir entre Québec et Terre-Neuve ».

À Ottawa, le premier ministre Mulroney a de son côté qualifié de « provocation inutile » la décision du gouvernement de Clyde Wells de Terre-Neuve de retirer son appui à l'entente de la lac Meech qu'il avait approuvée la législature de cette province en 1988.

Le premier ministre Bourassa a quant à lui qualifié « d'hostile et de très nocif pour l'unité canadienne » le rejet par l'Assemblée législative de Terre-Neuve de l'accord du lac Meech entériné pourtant en 1987 par

le premier ministre Brian Peckford.

Mais plus tôt en journée, dans un avertissement solennel formulé sur un ton sans équivoque, M. Lucien Bouchard a dénoncé le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells.

Signalant que Terre-Neuve avait « répudié la signature de son premier ministre et arraché une page de décision prise par son Parlement », M. Bouchard a ajouté : « Il y a lieu de se poser des questions sur le caractère raisonnable de l'attitude de M. Wells, et d'y répondre ».

M. Bouchard rencontrait la presse pour annoncer la création d'un parc marin. Il était accompagné du ministre des Affaires canadiennes du Québec, M. Gil Rémillard, qui lui aussi n'a pas été tendre à l'endroit de Terre-Neuve.

« Il ne faut pas exagérer l'importance de la résolution votée par Terre-Neuve : le Canada peut très bien survivre sans Terre-Neuve », a dit M. Rémillard.

« C'est un triste jour dans l'histoire du pays, a ajouté le ministre Rémillard. Pour la première fois nous se-

Voir page A-12 : Terre-Neuve

Un consensus par décennie

Une analyse de Gilles Lesage de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT et l'opposition péquiste trouvent tous deux leur compte à rejeter à l'avance, comme ils l'ont fait jeudi, tout amendement éventuel à l'accord du lac Meech, que ce soit avant ou après le 23 juin. Si le Québec est isolé de l'extérieur, il ne le sera pas de l'intérieur.

Sur le coup, M. Jacques Parizeau semble avoir été plus habile stratège que le chef du gouvernement, comme si M. Robert Bourassa était à la remorque du chef souverainiste. Non seulement ce dernier a-t-il fait prévaloir la substance de sa motion, mais il se comporte comme s'il était au-dessus de la mêlée, sans renier en rien ses convictions profondes.

Par contre, le premier ministre peut faire valoir avec pertinence que le vote solennel de l'Assemblée nationale ne fait que répéter ce qu'il dit depuis quatre ans, avant même le lac Meech : il faut d'abord réintégrer le Québec à ses conditions minimales, avant de passer à autre chose. Ce qui est exact. Mais il y a plus. Au risque de s'écarter de l'opinion populaire et de briser le consensus, le gouvernement devait faire preuve de fermeté, surtout au moment même où Terre-Neuve renie la porte donnée il y a trois ans. Mieux encore, M. Bourassa ferme la porte à tout accord à Meech, certes, mais non à tout autre changement qui ne touche pas aux conditions québécoises.

Telle est, sommairement, l'analyse que l'on peut faire du vote historique de jeudi. Car ce genre de front commun des deux grands partis en lice à Québec n'est pas inédit, mais il est rare. En fait, il y en a à peu près un par décennie, ce en quoi la quasi-unanimité sur de grands enjeux n'est pas courante; d'où aussi l'importance cruciale du message que le Québec vient d'envoyer au reste du Canada.

En janvier 1985, le premier ministre Jean Lesage se fait fort de faire adopter la formule Fulton-Favreau en vue de rapatrier de Londres la constitution de 1867. Son projet soulève un tel tollé dans les milieux nationalistes et intellectuels que le gouvernement bat en retraite : il ne peut aller à contre-courant. Un scénario semblable se répète en 1971. En juin, au terme du long marathon de Victoria, le premier ministre Bourassa acquiesce verbalement au « package deal » de rapatriement et d'amendement, concocté par le gouvernement Trudeau et les neuf autres provinces. De retour au Québec, face à la levée de boucliers, il recule, comme son prédécesseur, pour les mêmes raisons. Publiquement, il invoque une incertitude, celle des textes traitant de la sécurité du revenu, qui risquerait de « transporter au pouvoir judiciaire une responsabilité qui appartient au pouvoir politique ». L'Assemblée accueille avec satisfaction et soulagement le rejet de la charte de Victoria. C'est le Non d'un gouvernement et d'un peuple, proclame M. Claude Ryan dans LE DEVOIR.

Dix ans plus tard, en septembre 1981, la Cour suprême statue que le rapatriement unilatéral enclenché

Voir page A-12 : Consensus

Côté scinde Louis-H. Lafontaine en trois corporations

Paul Cauchon

GRAND MÉNAGE à l'Hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine : les activités de cet énorme hôpital psychiatrique seront redistribuées dans trois établissements différents, et un comité de surveillance fera rapport directement au ministre afin d'assurer le « climat médico-administratif actuel » fortement perturbé.

Cette restructuration survient après des années de réformes administratives toujours promises et jamais vraiment réalisées, et elle reprend les grands éléments du rapport de Léonard Aucoin, qui avait été nommé tuteur de l'établissement en 1984 et qui avait conseillé de scinder l'hôpital en trois corporations distinctes.

« Après M. Chevette, Mme La- Voir page A-12 : Côté

Carnage à Katmandou

La police tire dans la foule de 200 000 manifestants : 50 morts

d'après AFP et Reuter

KATMANDOU — Carnage hier à Katmandou : la police népalaise a réprimé en tirant dans la foule aux 200 000 manifestants dans la rue, qui réclamaient « la démocratie et le multipartisme ». Au moins 50 personnes ont été tuées, dont trois étrangers, et quelque 200 blessés.

Selon des médecins de l'Hôpital d'État Bir, où les chirurgiens opéraient sans relâche les blessés, une cinquantaine de personnes sont mortes par balles près du Palais du roi Birendra, où la foule a tenté de forcer les cordons policiers.

Le bilan des morts pourrait être beaucoup plus lourd, car de nombreux blessés ont été évacués par camions et n'ont pas été transportés à l'hôpital, selon les médecins. Trois étrangers — un Irlandais, un Britannique et un Néerlandais — seraient parmi les personnes tuées à Katmandou. Les trois hommes avaient sans doute été emportés par la foule des protestataires.

La foule, qui demandait l'abolition du système des Panchayats, conseils élus sans étiquette de partis politiques, a défilé dans les rues de la capitale népalaise.

Selon des témoins, le gouverne- Voir page A-12 : Katmandou



Quelques-uns des 200 000 manifestants qui réclamaient le multipartisme, hier, à Katmandou.

La frénésie de la spéculation s'empare des deux Allemagnes

Paul-André Comeau Rédacteur en chef

DES JEUNES qui agitent en pleine rue des liasses de billets de banque à la vue des passants : la scène n'est habituellement pas banale. Elle est maintenant

Un Destin



Allemands

Reich pour tenter leur chance au marché noir... qui se déroule à ciel ouvert. Ils espèrent toucher des

maintenant de précieux marks de la République fédérale. Et certains de leurs compatriotes de l'ouest s'engagent dans une forme de spéculation sur des billets de banque qui demain seront convertis en cette devise forte qui fascine tout un peuple.

Cette frénésie de la spéculation illustre l'aspect le plus visible de la course vers l'unification des deux Allemagnes, engagée dès l'ouverture du mur de Berlin, en novembre dernier. Tous les Allemands, des deux côtés d'une frontière qui s'effrite chaque jour davantage, sont directement concernés par ce qui sera l'une des plus importantes entreprises de conversion monétaire de l'histoire contemporaine. À l'est, c'est l'espoir de la manne céleste; à l'ouest les sujets d'inquiétude l'emportent.

En fin de semaine dernière, la Bundesbank de la République fédérale est venue ajouter à la confusion qui sous-tend cette invraisemblable fringale de deutschmarks. En proposant d'échanger deux marks de l'est contre un deutschmark, la ban-

que centrale du gouvernement de Bonn a semé un début de panique chez les quelque 17 millions d'Allemands de l'Est.

Et pourtant, cette recommandation répond aux graves inquiétudes entretenues par les industriels et les financiers de la RFA. À la Fédération des Chambres de commerce, le responsable des échanges internationaux est catégorique : « Plutôt que de s'engager dans une opération purement politique, nous préférons, précise Gert W. Adumeit, engager, durant deux ou trois mois, une véritable expérience de flottement de la devise de l'autre Allemagne pour établir sa véritable valeur sur le marché ».

Pareille perspective, que soutient la hantise de l'inflation et de la dégradation du deutschmark, va à l'encontre des promesses réitérées durant la campagne électorale en République démocratique allemande (RDA) par le Chancelier Helmut Kohl. Le slogan « un mark égale un mark » a frappé l'imagination des

électeurs qui ont accordé, le 18 mars, la majorité absolue à l'alliance des trois partis, regroupés autour des démocrates chrétiens de M. Lothar de Maizière.

Certains petits commerçants à l'est ont vite saisi la portée du message. Au hasard des rues, à Berlin-est, les revendeurs de fruits, de légumes, de Coca-Cola exigent d'être payés en marks de l'ouest. Rien de moins. Même là plus personne ne mise sur un monnaie qui n'a jamais été prise au sérieux.

« Ça change tous les jours », lance un peu désabusé Andreas Von Bulow, dans son bureau de député au Parlement de Bonn. Cet ancien ministre dans le gouvernement social-démocrate de Helmut Schmidt, reproche amèrement aux dirigeants de l'actuelle coalition gouvernementale leurs nombreuses volte-faces, leurs promesses exagérées. « Dans cette démarche, à défaut d'une extrême prudence, on risque la catastrophe, laisse-t-il tomber. C'est comme si on manipulait sans ménagement une

boîte de vitesse rouillée dans une voiture lancée à grande vitesse ».

Cette course se déroule sur un parcours totalement inconnu. « On n'a aucune idée de la masse monétaire, de la quantité de marks de la RDA en circulation de l'autre côté de la frontière » lance le professeur Harmut Jackel, politologue de l'Université libre de Berlin qui, durant huit ans, s'est exercé à la politique active en tant que membre du « Sénat » de Berlin-Ouest — conseil municipal et mini-parlement, tout à la fois de la partie occidentale de la ville.

La prudence semble pourtant le céder à la nécessité, presque à la rage d'agir vite. Et, malgré les incertitudes, une quasi unanimité se dessine en Allemagne fédérale quant aux chances de rattrapage économique pour la RDA. Selon le degré d'optimisme, il faudra y mettre de 3 à 5 ans. Les plus pessimistes songent à dix ans. Tous s'accordent sur les dimensions colossales de l'entreprise : elle exigera des milliards et des mil-

Voir page A-12 : Spéculation

Une réflexion importante au cœur d'un débat très actuel



Ivan Illich ♦ Barry Sanders

ABC l'alphabétisation de l'esprit populaire

De nombreux concepts essentiels - pensée et langage, mensonge et mémoire - se sont développés en référence à l'écriture alphabétique. Dans quelle mesure sont-ils menacés par l'analphabétisation croissante au sein de notre société?

Volume de 166 pages - 19,95\$



BORÉAL

Jean Chrétien continue d'accroître son avance

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

ALORS que le clan Martin prometait que le vent allait enfin tourner en sa faveur, l'équipe Chrétien a encore accru son avance cette semaine aussi bien au Québec qu'en Ontario.

À la fin de la semaine, les relevés de la Presse Canadienne donnaient à l'ancien ministre 3 députés choisis pour chacun de ceux de son principal adversaire.

Au Québec, l'ancien ministre a même remporté des circonscriptions sur lesquelles ses organisateurs n'avaient jamais misé.

• Dans Beauce jeudi soir, l'équipe Chrétien a remporté une victoire inespérée : 12 députés sur 12. Les votes contre lui se sont divisés entre les Copps et Martin. Après coup, les organisateurs de Sheila Copps, qui calculaient être assez solides pour se dispenser d'une alliance avec ceux de Paul Martin, ont parlé « d'une erreur d'aiguillage ».

• À Hull, mardi soir, l'ancien ministre québécois, le député Gilles Rocheleau n'a pas réussi à livrer un seul député à Paul Martin même si la liste des partisans de son candidat indiquait clairement « qu'un vote

pour Martin est un vote pour Rocheleau ».

• À Longueuil, seulement deux députés Martin ont réussi à se faufiler parmi dix députés Chrétien. Même avec une victoire complète à Châteauguay, l'équipe Martin a encore fini une semaine loin derrière celle de Chrétien au Québec.

• En Ontario, Paul Martin perce à peine à l'extérieur de Toronto. Certains relevés le donnent derrière le mouvement anti-avortement qui recrute des députés pour le député Tom Wappel.

• À Toronto même, l'équipe Martin ne parvient pas à s'imposer de façon décisive. Encore cette semaine, elle a perdu autant de batailles qu'elle en a gagnées. Victoire complète dans Rosedale où certains des lieutenants ontariens de Jean Chrétien ont mordu la poussière, mais défaite tout aussi complète dans St-Paul's, quartier-général des figures de proues du camp Martin.

• En Saskatchewan, où Paul Martin a prêté que son adversaire ne prendrait pas une seule circonscription, ce dernier parvient tout de même à se dénicher des recrues, jusqu'au cœur de la circonscription de l'ancien chef provincial Ralph Goodale, qui appuie Martin.

Pour les deux seuls députés québécois à appuyer Paul Martin, le portrait était devenu assez sombre à la fin de cette semaine pour qu'ils remettent ouvertement en cause leur avenir dans un parti dirigé par Jean Chrétien.

Aussi bien Gilles Rocheleau que Jean Lapierre laissent en effet entendre qu'ils ne feront pas long feu sous l'ancien ministre, surtout dans l'éventualité d'un échec de l'accord du lac Meech. Ce sera, prédisent-ils, matière à réflexion cet été.

Entre-temps, cependant, les succès aidant, près de la moitié des députés libéraux à Ottawa se sont maintenant ralliés à Jean Chrétien. Au total, 60 députés et sénateurs s'identifient maintenant à son équipe contre une douzaine pour Paul Martin.

Au plan provincial, aucun des cinq premiers ministres libéraux n'a encore pris position pour un des candidats à la succession de John Turner, mais aucun ne manifeste ouvertement de penchant pour le député montréalais.

Robert Bourassa a laissé une bonne partie de ses troupes aller travailler pour Sheila Copps, tandis que les principaux ministres de David Peterson logent chez Jean Chrétien.



Jean Chrétien



Paul Martin



Sheila Copps

Dans les Maritimes, l'appui du premier ministre Clyde Wells est acquis pour le seul candidat à partager un peu de son intransigeance sur le lac Meech.

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard Joe Ghiz, qui appuie l'accord, ne s'est pas beaucoup manifesté depuis le début de la course, mais sa province a élu plus de députés Chrétien que de partisans Copps ou Martin. S'il tient la victoire de Jean Chrétien pour acquise, il ne lui fera pas obstacle.

Quant à Frank McKenna du Nouveau-Brunswick, il a laissé ses députés se partager entre les Chrétien et Martin, mais n'aurait pas l'inten-

tion de se prononcer avant encore plusieurs semaines.

Dans son entourage, on indique cependant que pour l'heure, le dossier constitutionnel l'accapare. Pas question d'indisposer, dans le cadre d'une précaire tentative de sauvetage du lac Meech, un Jean Chrétien suscep-

tible de servir de conduit aux Wells et Carstairs.

Quant aux chefs provinciaux de l'Ouest, exception faite de celui de l'Alberta, ils se sont tous rangés derrière Jean Chrétien, une décision reliée directement à sa position constitutionnelle.

Les évêques n'appuient pas le projet de loi sur l'avortement tel qu'il est

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La Conférence des évêques catholiques du Canada a résolu de ne pas appuyer le projet de loi sur l'avortement dans son état actuel.

Le président de la conférence, Mgr Robert Lebel, a déclaré dans un communiqué émis hier que les évêques ne pourront donner leur appui au projet de loi tant qu'il ne sera pas amendé.

Lors de leur comparution devant le comité chargé d'étudier le projet de loi, le 31 janvier dernier, les évêques catholiques avaient laissé entendre qu'ils pourraient appuyer le projet de loi parce qu'ils jugeaient qu'une législation imparfaite était préférable à l'absence de loi.

Mgr Lebel avait alors affirmé que ceux qui refusaient d'appuyer un projet de loi tant qu'il ne coïncidait pas parfaitement avec leurs croyances avaient vraisemblablement de la difficulté à distinguer le domaine moral du domaine politique.

Il avait expliqué qu'il fallait tenir compte des problèmes qu'éprouvait un gouvernement face aux demandes contradictoires des différents groupes de pression.

Lorsqu'ils estiment qu'il s'agit là de la seule option politique réaliste, les catholiques peuvent donner leur appui à une législation, même imparfaite, qui redonne une certaine protection à l'enfant à naître, avait déclaré Mgr Lebel. Dans ce cas, ils doivent continuer à oeuvrer pour une

protection complète.

Des groupes pro-vie avaient cependant condamné cette prise de position.

Une trentaine de catholiques avaient d'ailleurs manifesté au mois de février devant les bureaux de la Conférence des évêques pour les amener à modifier leur position et à dénoncer le projet de loi.

Hier, Mgr Lebel a indiqué que les évêques étaient déçus de constater que le comité parlementaire avait retourné le projet de loi à la Chambre des communes sans aucun amendement.

Il a expliqué qu'en dépit de ses éléments positifs, comme l'inscription dans le Code criminel et le refus d'une approche gestationnelle, qui aurait facilité l'avortement en début de grossesse, le projet de loi était lourdement déficient.

Les évêques craignent que dans son application pratique, une telle loi ne protège pas suffisamment l'enfant à naître, a-t-il déclaré.

Le projet de loi interdit tout avortement, sauf lorsqu'un médecin détermine que la vie ou la santé physique, mentale ou psychologique de la mère est menacée par la poursuite de la grossesse.

Mgr Lebel a recommandé aux députés d'amender le projet de loi de façon à assurer le respect des normes et à mieux définir la notion de « santé psychologique ».

« Si le projet demeure tel quel, il n'a pas notre appui », a-t-il conclu.

Paradis veut harmoniser ses politiques avec l'Ontario

QUEBEC (PC) - Québec tentera d'harmoniser ses politiques en matière d'évaluation environnementale avec celles de l'Ontario avant d'assujettir les projets industriels à la procédure d'audiences publiques.

Le ministre québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a en effet amorcé des négociations à ce sujet cette semaine avec son homologue ontarien Jim Bradley. Une première rencontre, cordiale et favorable selon le ministre, s'est déroulée jeudi à Toronto.

La démarche de M. Paradis vise à rassurer ses collègues du cabinet, titulaires de ministères à vocation économique. Ceux-ci craignent que des mesures plus sévères en matière environnementale au Québec ne fassent fuir les industries vers l'Ontario, où les projets industriels ne sont assujettis à aucune procédure d'évaluation.

« Je recherche une espèce d'intente politique confirmant que l'Ontario est intéressée à procéder en même temps et sur le même terrain que le Québec », a déclaré le ministre dans un entretien avec la Presse canadienne à son retour de la Ville-Reine.

Pour l'heure, les deux ministres ont convenu de demander à leurs fonctionnaires d'établir les différences qui existent entre les procédures en vigueur de chaque côté de l'Ontario, pour voir ce qui devrait y être modifié de part et d'autre dans

le but de les harmoniser.

Ces négociations, qui pourraient s'échelonner sur plusieurs mois, retarderont donc vraisemblablement d'autant l'entrée en vigueur, promise en janvier par M. Paradis, des articles 2n et 2j du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Ce règlement a été adopté il y a déjà dix ans, mais ces deux articles, qui touchent les projets industriels et la construction de gazoducs, n'avaient pas été promulgués.

De telle sorte qu'à l'heure actuelle, tous les projets d'usines (aluminerie, pâte et papier, aciérie, raffinerie, etc.) ou de gazoducs, dont l'impact sur l'environnement risque d'être énorme, sont exemptés de la procédure d'audiences publiques. Tandis que les audiences sont obligatoires lorsqu'un promoteur veut construire un quai en eaux profondes ou une route d'accès à un chantier.

Dans un mémoire adressé au conseil des ministres le 22 janvier, M. Paradis avait recommandé la promulgation de ces deux articles le plus rapidement possible.

Sa recommandation est toutefois présentement bloquée au comité ministériel du développement économique, où certains de ses collègues exigent des « éclaircissements » sur quatre sujets avant de lui laisser le chemin libre pour ratification au cabinet.

Débrayage d'avocats

QUEBEC (PC) - Les avocats de pratique privée d'un certain nombre de régions refuseront, dès la semaine prochaine, les mandats d'aide juridique pour manifester leur désaccord envers les tarifs accordés par le gouvernement.

Ce mouvement de désengagement touchera les régions de Saguenay-Lac-St-Jean, d'Arthabaska, de Hull et de Trois-Rivières et provoquera un engorgement, s'attend-on, dans les villes de Alma, Arthabaska, Chicoutimi, Drummondville, Hull, Jonquières, La Baie, Roberval, Shawinigan, Thetford Mines, Trois-Rivières et Victoriaville.

Le Barreau du Québec, devant l'impossibilité d'en venir à une entente avec le gouvernement au sujet des tarifs d'aide juridique qui sont payés aux avocats, s'est retiré de la table de négociations.

Les sections du Barreau de Baie-Comeau, Chandler, Rimouski, Rivière-du-Loup et Sept-Îles, tiendront des assemblées la semaine prochaine afin de continuer le mouvement de désengagement. Les tribunaux du Québec pourraient être paralysés si le gouvernement ne présente pas d'offres sérieuses au Barreau du Québec dans les prochaines semaines.

**COU
DE
PINCEAU**



Tout pour être remarquée!
Un long cou fin.
Une nouvelle bouteille peinte.
Une bière bonne... à tout cou!

Ottawa interdit la vente de 95 marques d'insectifuges

Louis-Gilles Francoeur

DANS UN GESTE sans précédent dans les annales canadiennes de la santé, Santé et Bien-être social ainsi qu'Agriculture Canada ont interdit hier soir la vente de 95 insectifuges vendus sous forme de lotions ou d'aérosols, destinés à débarrasser les humains et les animaux des « bibites » de toutes sortes qui lorgnent leurs épidermes et les toisons.

Les deux ministères ont aussi demandé à tous les Canadiens de cesser d'utiliser ces produits vendus librement dans les super-marchés, les dépanneurs et les magasins de sport. Les timorés de la piqûre sont, de plus, invités à ne point jeter aux ordures ménagères les canettes, bouteilles, petits pots et tubes en raison de l'impact cumulatif global que représente l'enfouissement dans les dépositaires municipaux de dizaines de milliers de gallons de ces insectifuges.

Santé et Bien-être social tentait hier d'amener Environnement Canada à solutionner ce problème, a dé-

claré au DEVOIR le Dr Leonard Ritter, chef de la division des pesticides au ministère fédéral de la santé. Une autre porte-parole d'Agriculture Canada, Mme Christiane Ranger, a dit qu'on songeait à une série de « départs » à travers le pays.

Les insectifuges ne sont pas des insecticides, mais comme leur nom l'indique, des agents répulsifs chargés de tenir à distance sécuritaire, sinon respectable, ces charmantes bestioles qui rendent si tangible le contact avec la nature. Ce principe général souffre certaines exceptions car plusieurs produits, utilisés notamment pour débarrasser chats et chiens des tiques et des puces, arrivent à intoxiquer complètement ces menaces héréditaires de la civilisation !

La décision des autorités fédérales ne découle pas de preuves scientifiques formelles, a expliqué M. Ritter, mais découle de la décision du fabricant, la compagnie McLaughlin Gormley King (MGK), de Minneapolis au Minnesota, d'en demander le retrait du marché.

« L'agent actif » en cause, le bis (butylène-2) tetrahydro-2,3,4,5 furfu-

ral-2 (MGB), plus commodément appelé le « R-11 », se retrouve dans environ la moitié des insectifuges vendus au Canada. Ce produit, a raconté M. Ritter, a été homologué par Agriculture Canada à la fin des années 50. C'est parce qu'elle savait que son R-11 allait être réévalué avec d'autres insectifuges que MGK a entrepris une série d'études sur son innocuité.

Deux séries de tests ont été effectués. Une première portant sur les effets à long terme du R-11 a révélé une incidence anormale de « changements pathologiques » aux ovaires des souris et des rates, explique M. Ritter. L'autre série, qui portait uniquement sur des rats, a révélé plusieurs anomalies génétiques. Les tests portaient sur le taux de mortalité associé au produit mais les constatations imprévues auxquelles ils ont donné lieu ne peuvent établir un lien de cause à effet. Ces tests ne constituaient qu'une première phase des recherches planifiées.

Mais les questions suscitées par ces découvertes ont obligé la compagnie à faire un choix. Pour se conformer au processus d'homologation,

elle devait démontrer par d'autres études coûteuses l'innocuité de son produit. Elle a choisi la solution la plus économique, indique M. Ritter, le 6 mars dernier.

Invité à dire comment un produit comme le R-11 peut éviter pendant 40 ans les mailles d'une révision serrée de son homologation, M. Ritter explique que cela dépend des quantités vendues et du temps écoulé depuis la dernière révision. La quantité totale de R-11 ne serait pas aussi importante par rapport aux pesticides agricoles. M. Ritter n'a pu dire à quand remontait la dernière validation des données sur le R-11.

Les citoyens peuvent savoir sans frais (1-800-267-9675) si les insectifuges en leur possession figurent dans la liste des 95 produits retirés du marché.

On trouve dans la liste des produits interdits des marques aussi connues que Hartz, Tanco, Hunter, Off et sa marque Deep Woods, CCL, Fuller, Johnson, Sanex, Trojan, Wedgco, Zoecon, Wheels, Animax, Hagen, Win, Combat, Copeland, Coop, Surekiller, Pyroicide, Pik, Flink, etc.

Péladeau ne poursuivra pas le magazine L'actualité

Josée Bolleau

LE PRÉSIDENT de Québecor, M. Pierre Péladeau, ne poursuivra pas le magazine L'actualité en dépit des erreurs contenues dans l'article qui lui était consacré.

M. Péladeau a fait part de ses intentions dans un court communiqué émis hier, en fin d'après-midi.

« Nous considérons, pour le moment, la rectification de l'éditeur monsieur Jean Paré comme acceptable et suffisante », indique le communiqué.

Chez Québecor, on se refuse toutefois à préciser la portée de l'expression « pour le moment » employée par M. Péladeau.

Le Congrès juif canadien, qui avait été le premier à réagir en début de semaine à l'article de L'actualité, s'est pour sa part dit « heureux que les propos attribués à M. Péladeau se soient avérés sans fondement ».

deau n'a jamais dit qu'il admirait Hitler.

« En revanche, nous nous interrogeons sur d'autres propos qu'a tenus M. Péladeau à l'endroit des Juifs. Mercredi, à CKAC, M. Péladeau a répété que les Juifs prenaient « trop de place », comme il reconnaît l'avoir déclaré à L'actualité », note le communiqué.

« De telles déclarations demeurent inacceptables. Dans le climat actuel, ça ne peut qu'attiser la xénophobie », a précisé lors d'un entretien téléphonique le président de la FPJQ, M. André Noël.

La FPJQ regrette également que M. Péladeau ait attendu les remous pour corriger sa déclaration alors que la dernière édition du magazine était disponible depuis vendredi dernier.

Quant à l'erreur professionnelle commise par l'auteur de l'article, le journaliste Jean Blouin, et condamnée par l'éditeur de L'actualité Jean Paré, M. Noël a affirmé que la FPJQ préfère attendre la version de M. Blouin avant de se prononcer. Celui-ci doit réagir lundi à toute cette controverse qui aujourd'hui le concerne.

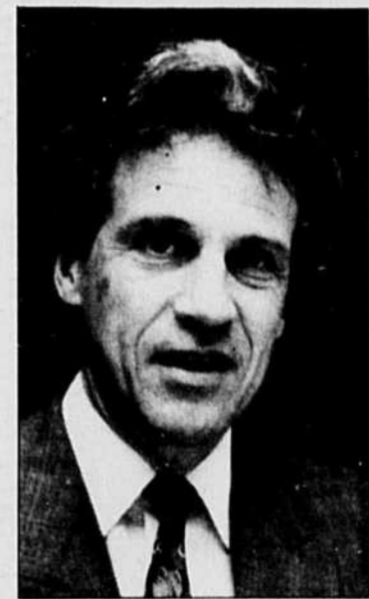
L'Association professionnelle des journalistes et des photographes du Journal de Montréal, qui avait aussi condamné les déclarations de M. Péladeau, a pour sa part « déploré avoir été induite en erreur par L'actualité ».

L'association dit avoir réagi « de bonne foi » dans toute cette histoire et elle « tient à dénoncer le manque de professionnalisme du journaliste Jean Blouin ainsi que celui du rédacteur en chef de L'actualité, Jean Paré, qui est en dernier ressort responsable de ce qui se publie dans sa revue ».

Signalons enfin qu'une erreur technique s'est glissée dans l'article que LE DEVOIR consacrait hier au rectificatif apporté par L'actualité, rapportant de façon incomplète les propos de M. Péladeau lorsqu'il est interviewé par le journaliste Jean Blouin.

Selon l'enregistrement de l'entrevue, le journaliste demandait : « Monsieur Péladeau, est-ce que c'est vrai que jadis vous avez été un grand admirateur d'Hitler ? »

La réponse de M. Péladeau devait se lire comme suit : « Pas d'Hitler. J'ai toujours été un admirateur des pays où il y a beaucoup de discipline. Alors j'ai eu autant cette force-là pour cette dimension-là, pour les Allemands qui avaient une discipline de fer que j'ai eu pour West Point aux USA, que j'ai eu pour les Japonais, etc. »



Le directeur de L'actualité, Jean Paré.

Le Congrès dit également ressentir « un sentiment de soulagement devant l'éclaircissement de ce malheureux malentendu ».

Il note toutefois que si la supposée admiration du président de Québecor pour le dictateur nazi Adolf Hitler s'avère non fondée, certaines de ses déclarations à l'égard de la communauté juive demeurent « troublantes ». Le Congrès attend donc des précisions à ce sujet.

Le même constat est posé par la Fédération professionnelle des journalistes. Dans son communiqué, la FPJQ se dit « soulagée d'apprendre » que Pierre Péla-

Baie James: Lucien Bouchard juge inacceptable que Québec procède sans concertation avec Ottawa

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre fédéral de l'Environnement Lucien Bouchard juge « inacceptable » la décision de son vis-à-vis québécois Pierre Paradis de procéder à une évaluation environnementale des travaux de la Baie James sans concertation avec Ottawa.

M. Bouchard entend faire « dans les prochains jours » une contre-proposition fédérale à M. Paradis pour que l'étude des impacts environnementaux du projet de la Baie James soit menée conjointement.

Faute d'en être venu à une entente avec les fédéraux, M. Paradis a annoncé mercredi soir que le ministère québécois de l'Environnement allait

mener seul les études d'impact écologique des travaux de la phase II de la Baie James.

M. Paradis a annoncé la création de deux comités pour réaliser ce mandat, indiquant que des experts fédéraux pourront siéger sur ces comités s'ils en manifestent le désir.

La suggestion de M. Paradis ne satisfait pas aux conditions d'indépendance et de rigueur du processus fédéral d'évaluation des projets », a réagi hier M. Bouchard.

Certains aspects auxquels le gouvernement fédéral tient beaucoup et qui relèvent des lois fédérales pourraient ne pas être analysés de façon satisfaisante par les comités québécois, a-t-il laissé entendre en citant les dossiers de la protection de la qualité de l'eau pour la survie des espèces pêchées et des mammifères

comme le béluga.

« Ce n'est pas un problème d'en-

vahissement de juridiction provinciale », a-t-il précisé.

M. Bouchard a rappelé que dans certains projets en Colombie-Britannique, des travaux ont été arrêtés par des procédures judiciaires.

Il faut mettre le projet de la Baie James à l'abri des avatars juridiques », a-t-il dit.

C'est pourquoi il préfère procéder à une analyse environnementale « qui incorpore les exigences fédérales et provinciales » comme ce fut le cas dans le développement du Port de Montréal ou dans la création, annoncée hier, du Parc marin du Saguenay.

Un autre aspect de la décision de M. Paradis qui ne respecte pas les exigences fédérales est le court délai

de quatre mois pour tenir les audiences, afin que les travaux d'Hydro-Québec puissent commencer dès l'hiver prochain, a signalé le ministre fédéral.

« Je ne suis pas contre le projet de la Baie James, mais on ne doit pas subordonner l'échéancier de l'évaluation environnementale à celui d'Hydro-Québec », a-t-il poursuivi.

Dans le but de trouver une entente, M. Bouchard a indiqué qu'il allait transmettre dans les prochains jours une contre-proposition à son vis-à-vis provincial.

M. Bouchard a dit noter dans les propos tenus par le ministre provincial mercredi soir une ouverture, lorsque M. Paradis parle de son intention de poursuivre les pourparlers en dépit de l'unilatéralisme de sa décision.

La tension monte dans la construction

Josée Bolleau

LES CHANTIERS de construction du Québec étaient paralysés hier alors que les 110 000 travailleurs du secteur ont quitté les lieux en guise de protestation contre la lenteur des négociations.

C'est un geste qui témoigne de l'écoeurément des travailleurs, expliquait le directeur général de la FTQ-Construction, M. Yves Paré. On a présenté nos demandes en juillet l'an passé et après 16 ou 18 séances de négociations, rien n'a avancé. Les travailleurs pensent que c'est as-

sez. »

« Nous considérons qu'il s'agit d'un arrêt de travail illégal résultant d'une action concertée et nous avons l'intention de prendre les mesures légales qui s'imposent », estimait plutôt M. Michel Dion, directeur général de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ).

Le décret régissant les conditions de travail dans la construction vient à échéance le 30 avril prochain et les principaux syndicats, associés en un front commun, souhaitent fermement en arriver cette année à une première convention négociée.

L'ensemble du décret est remis en cause et les leaders syndicaux refu-

sent que le règlement à venir se limite à nouveau à de simples augmentations de salaires.

Parmi les principales demandes syndicales on note : la retraite à 55 ans, un revenu garanti, la reconnaissance de l'ancienneté, la réduction de la semaine de travail et le contrôle du temps supplémentaire. Des points portant sur la procédure de griefs, la représentation syndicale ou la définition d'un licenciement doivent également être discutés.

Jusqu'à présent, seules des technicalités ont été réglées et sur le fond, les négociations n'avancent pas. Mercredi, à la demande de

l'AECQ, le gouvernement nommait un conciliateur dans le dossier mais la première rencontre entre les parties qui devait avoir lieu mardi a déjà été reportée.

« La stratégie de l'AECQ, c'est de meubler le temps pour que le gouvernement soit obligé d'intervenir », affirmait hier le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier.

M. Dion répond que l'AECQ a mis du temps à réagir parce qu'elle devait d'abord consulter ses membres mais qu'elle ne négociera pas sous la menace. M. Dion dit toutefois lui aussi souhaiter en arriver à une convention négociée « parce que l'intervention du gouvernement n'a pas toujours fait notre affaire dans le passé », précise-t-il.

Le travail sur les chantiers devrait reprendre lundi matin. Mais après la manifestation des menuisiers en début de semaine et le mouvement d'hier, d'autres actions syndicales sont sûrement à prévoir au cours des prochaines semaines.

Les taxis manifestent lundi

Josée Bolleau

PLUS DE 1000 voitures-taxis devraient participer lundi à la manifestation organisée par la Ligue de taxis de Montréal contre la syndicalisation des chauffeurs.

« En bas de 1000, on rentre chez nous », assurait hier le président de la Ligue M. Gilles Léveillé lors d'une entrevue téléphonique, en ajoutant que lundi dernier, 1200 propriétaires étaient présents au cours de l'assemblée qui a presque unanimement entériné la décision de manifester.

Le point de ralliement des propriétaires est fixé à 8 h 30 le matin au parc Lafontaine et les voitures doivent se rendre devant l'édifice d'Hydro-Québec où se trouvent les bureaux du premier ministre Robert Bourassa. La manifestation doit durer toute la matinée.

La Ligue de taxis estime ne pas avoir d'autre choix d'agir ainsi tant elle craint que le gouvernement ne permette la syndicalisation des chauffeurs.

Depuis maintenant deux ans, le syndicat des Métallos, affilié à la FTQ, tente de syndiquer les chauffeurs de taxi de Montréal, qu'ils soient propriétaires ou locataires de leur véhicule. Deux jugements, d'un commissaire du travail puis du Tribunal du travail, ont toutefois statué que les chauffeurs ne pouvaient être considérés des employés au sens du Code du travail.

Aujourd'hui, les Métallos espèrent obtenir la création d'un régime particulier pour les chauffeurs, comme il en existe déjà pour les artistes, les médecins ou les travailleurs de la construction.

En février, le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel

pour évaluer toute cette question. À la Ligue, on estime qu'au sein du comité, la partie est déjà jouée.

« Je les ai rencontrés une fois et c'est clair qu'ils veulent s'arranger pour permettre la syndicalisation des chauffeurs », dit M. Léveillé. Selon celui-ci, 57 % des propriétaires de taxis de Montréal ne veulent pas se syndiquer.

De leur côté, les Métallos affirment avoir obtenu la signature de 5000 des quelque 7500 chauffeurs de la région.

La STCUM a émis un communiqué hier pour aviser sa clientèle du transport adapté que son service risque d'être perturbé lundi en raison de la manifestation.

La STCUM a en effet une entente avec sept associations de service pour assurer le transport par taxi de sa clientèle handicapée au prix régulier du transport en commun.

L'Institut d'administration publique du Canada
Groupe régional de Montréal

En collaboration avec
Le Devoir
COLLOQUE

Le vendredi 20 avril 1990
de 8h00 à 17h00

Grand Hôtel (Auditorium)
777, rue Université, Montréal

QUE VAUT LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES?

Mal nécessaire ou gage de l'efficacité des politiques publiques, acteurs et témoins privilégiés feront état de leur expérience.

Programme animé par: **Paul-André Comeau**
Rédacteur en chef du Devoir

Invité d'honneur: **Monsieur Herbert Marx**
Juge à la Cour Supérieure et ex-ministre de la Justice

Membres de l'I.A.P.C. 115 \$
Non-membres 155 \$
Étudiants à temps complet 50 \$

Inscription: GINETTE GUILBAULT
ENAP 522-3641

diffusion stephanie bis

UNE RÉDUCTION DE 25% SUR NOS IMPORTATIONS PRINTEMPS - ÉTÉ

Pour avoir un meilleur choix parmi nos exclusivités ne tardez pas à nous rendre visite.

Messieurs venez profiter de notre liquidation sur la rue Laurier!

1110, rue Laurier ouest 270-7797
2030, rue Crescent 844-0063

PRÉPARER VOTRE REPAS DE PÂQUES AVEC ANJOU-QUÉBEC, C'EST LA MEILLEURE FAÇON DE LE RÉUSSIR

Anjou QUÉBEC
La boucherie charcuterie et le traiteur, c'est notre métier.

NOS ENTRÉES

- Le gâteau de lapin aux herbes et aux mirabelles
- Le mille-feuille de saumon aux quatre épices
- La tourte de poulette du Père Lathuille
- Le boudin blanc du chef
- Le Mini Pâté en croûte de sanglier en Venaison
- Le gratin du Pêcheur
- Parfait de foie gras de canard

NOS PLATS CUISINES

jeudi le 12
Poulet de grain en habit vert
Cuisse de canard à la Périgourdine

vendredi le 13
Dariole de saumon et homard aux carottes fondantes
Noisette d'agneau aux fruits rouges

samedi le 14
Selle de chevreuil rôtie sauce grand Veneur

TOUT EST LÀ DEVANT VOS YEUX, PRÊT À DÉGUSTER CHEZ VOUS.

NOS VIANDES

- Agneau frais
- Boeuf incomparable
- Veau de lait primeur
- Jambon de Pâques

SI VOUS CHERCHEZ DES CHOCOLATS DE PÂQUES EXTRAORDINAIRES ET INÉDITS, NOUS LES AVONS POUR VOUS.

Joyeuses Pâques!

NOTRE QUALITÉ FAIT NOTRE RENOMMÉE

1025, rue Laurier O. 272-4065, 272-4086

SENTEZ-VOUS LE BESOIN D'ÊTRE PLUS ÉCLAIRÉS SUR LA RÉFORME DU CODE CIVIL?

La judiciarisation excessive, c'est inquiétant pour le citoyen, paralysant pour la société!

Présentement, 80 % des citoyens abandonnent leurs droits de recours en cours de procès faute de temps ou de ressources financières. Et pourtant, les tribunaux ne suffisent pas à la tâche.

Or, les analyses du projet de réforme du Code civil révèlent que le nombre d'interventions des tribunaux dans la vie privée des individus augmentera de façon substantielle.

De toute évidence, on ne tient pas compte de l'expérience qui prouve que la multiplication des recours aux tribunaux réduit en fait l'accès à la justice.

Dans certains pays comme les États-Unis, on commence à mesurer les effets négatifs de la judiciarisation excessive : leadership politique et industriel étouffé, innovations technologiques freinées, créativité paralysée et perte de compétitivité sur les marchés mondiaux.

D'autres pays, dont le Japon, ont su éviter la judiciarisation excessive et sont parmi les plus productifs, innovateurs et concurrentiels.

Quel modèle de société voulons-nous?

Le citoyen déresponsabilisé

Citoyen ordinaire ou chef d'entreprise, un tel Code civil vous enlèvera l'ultime responsabilité des négociations, ententes et accords que vous signerez. À la demande de l'une ou l'autre partie, les tribunaux pourront intervenir pour modifier, réduire et même annuler les obligations contractées.

Peu importe la forme de l'entente entre partenaires d'affaires, entre époux, entre parents et enfants, la loi permettra aux tribunaux d'intervenir dans les termes de toute convention.

Il est encore temps d'agir!

Il faut dire non à l'inflation judiciaire. En exigeant que la réforme du Code civil mette davantage l'accent sur la prévention et l'harmonie au lieu de gérer les conflits. D'ailleurs, dans un récent sondage, 80 % des Québécois considèrent que, dans la société d'aujourd'hui, on a beaucoup trop souvent recours aux tribunaux. Dans la même proportion, ces derniers préconisent plutôt l'entente à l'amiable.

On veut un Code civil qui favorise le droit de s'entendre et non le recours aux tribunaux.

INFORMEZ-VOUS CHEZ VOTRE NOTAIRE.



Chambre des notaires du Québec

Mulroney voudrait que les agences culturelles soient plus modérées dans leurs acquisitions et subventions

Maria Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a incité hier les agences culturelles à faire preuve de modération dans leurs acquisitions et l'octroi de subventions.

Par le fait même, il a critiqué indirectement la décision du Musée des beaux-arts du Canada d'acquiescer à une toile de 1,8 million \$.

« Nous espérons que ceux qui prennent la décision d'allouer ces fonds réalisent qu'ils ne fonctionnent pas dans le vide, ils fonctionnent au Canada dans des circonstances données, a-t-il déclaré au cours de la période de questions. Nous espérons qu'ils feront preuve de jugement en sachant qu'il font affaire avec l'argent durement gagné des contribuables. »

Le Musée des beaux-arts du Canada a fait l'acquisition récemment des *Voix de feu* une toile du peintre américain Barnett Newman, au coût de 1,8 million \$.

La toile elle-même, qui ne représente qu'une bande rouge flanquée de deux bandes bleu foncé, et son prix, ont fait l'objet d'une controverse dans la région de la capitale nationale.

Hier, M. Mulroney a indiqué qu'il était parfois difficile de comprendre ce que le pays retirait de certaines décisions d'agences indépendantes.

« Mes électeurs de Charlevoix s'étonnent parfois de voir l'octroi d'une bourse de recherche de 12 000 \$ pour étudier la vie sexuelle de la mouche de l'Est », a-t-il déclaré.

Le critique néo-démocrate en matière de communications, d'art et de culture, M. Ian Waddell, a condamné les propos du premier ministre, affirmant qu'il était facile de critiquer la décision du Musée des beaux-arts.

Il a demandé au premier ministre s'il croyait toujours au principe de non-ingérence gouvernementale dans les affaires des agences culturelles.

M. Mulroney a répliqué que son gouvernement croyait tellement à ce principe qu'il avait augmenté le budget des agences culturelles qui octroyaient des fonds à l'abri de l'ingérence gouvernementale.

Il a ajouté qu'à sa connaissance, il n'existait pas de cas où des membres du gouvernement avaient tenté de s'ingérer dans le processus de prise de décision de ces agences.

M. Waddell a cependant affirmé qu'au cours d'une entrevue cette semaine, le président du comité des Communautés sur les Communications et la Culture, le député conservateur Felix Holtmann, avait évoqué la possibilité de couper le budget d'acquisition du Musée des beaux-arts parce qu'il avait acheté les *Voix de feu*.

Le critique néo-démocrate a admis qu'il s'agissait d'une acquisition controversée, mais il a ajouté qu'il ne fallait pas pour autant couper le budget du musée.

Il a soutenu que M. Mulroney essayait de jouer sur les deux tableaux en se disant en faveur du principe de non-ingérence et en nommant à la tête d'un comité parlementaire quelqu'un qui tentait de s'ingérer dans le processus de prise de décision.

Le directrice adjointe des communications du Musée des beaux-arts, Mme Helen Murphy, a refusé de commenter les propos de M. Holt-

mann, en expliquant que la directrice du musée devait le rencontrer au cours d'une audience du comité sur les Communications et la Culture mardi prochain.

Elle a reconnu que le musée fonctionnait dans un contexte de restrictions budgétaires, mais elle a ajouté qu'il fonctionnait également dans un contexte de surchauffe des prix dans le domaine des arts plastiques.

Elle a rappelé comment les Iris, de Vincent Van Gogh, avaient été vendus récemment pour 53,9 millions \$ US, soit le budget total de tout le musée pour deux ans.

Elle a ajouté que les contribuables devaient faire confiance aux conservateurs du musée, des spécialistes dans leur domaine, tout comme ils faisaient confiance aux experts du ministère de la Santé nationale.

« Nous sommes limités dans nos choix, mais nous faisons des choix sages, judicieux et spectaculaires à l'intérieur de notre budget », a-t-elle déclaré.

Le budget d'acquisition du musée, qui a été gelé à 1,5 million \$ par année pendant 20 ans, vient d'être porté à 3 millions \$.



Le Fontana Hotel de Miami Beach en flammes.

Au moins trois morts dans un violent incendie à Miami Beach

MIAMI BEACH (AFP) — Au moins trois personnes sont mortes et 18 ont été blessées dans un incendie qui a éclaté dans la nuit de jeudi à vendredi dans une résidence pour personnes âgées à Miami Beach, a-t-on appris de source officielle.

Quinze personnes étaient en outre portées disparues en fin de journée vendredi, a indiqué un responsable des pompiers, M. John Reed.

Les pompiers ont mis cinq heures à maîtriser l'incendie qui s'était déclaré vers 3 h 15, pour une raison inconnue, à l'hôtel Fontana, un bâtiment de deux étages situé en bord de

mer. Environ 200 pensionnaires de la résidence et 175 à 200 occupants d'un hôtel voisin menacé par l'incendie ont été évacués, a indiqué la police.

L'hôtel Fontana abritait de nombreuses personnes âgées et infirmes, a indiqué l'une de ses pensionnaires, Myrtle Jackson. Il comptait 100 à 200 résidents, selon des témoins. Selon des résidents, le sinistre a éclaté près de l'ascenseur.

La violence de l'incendie suggère qu'il pourrait être d'origine criminelle, a déclaré le maire de Miami Beach, M. Alex Daoud.

« C'est le pire incendie que j'ai jamais vu », a déclaré un responsable de la police, M. Jim Hyde. Il a précisé que tous les pompiers de Miami Beach avaient été mobilisés pour le combattre.

Dix-huit personnes ont été admises dans les services d'urgence des hôpitaux de la ville, et quatre autres devaient y être accueillies dans l'après-midi, ont indiqué des porte-parole de ces établissements. Beaucoup souffrent de brûlures et de problèmes respiratoires dus à l'inhalation de fumée, selon les mêmes sources.

Longueuil veut améliorer les services de garderies

La ville de Longueuil crée un comité sur les garderies, qui aura pour mandat d'étudier toutes les mesures permettant d'encadrer de nouveaux services de garde sur son territoire.

Le comité de cinq membres, présidé par le conseiller municipal Jacques Millette, remettra son rapport au Conseil municipal en juin prochain. Le comité devra voir si la municipalité peut contribuer à la mise sur pied de garderies, mais de façon plus large il veut étudier les moyens d'assurer des services efficaces à la clientèle familiale sur le territoire de Longueuil.

Le chef de cabinet du maire Ferdinand de Longueuil, Massimo Iezzoni, explique qu'on pourrait, par exemple, ouvrir certains services municipaux entre 18 et 20 h le soir, pour accommoder les parents qui travaillent le jour. Autre exemple de ser-

vice : allonger les heures d'ouverture des camps de jour pour enfants, qui se terminent trop tôt l'après-midi lorsque les parents travaillent.

« Nous travaillons aussi sur un projet inédit, ajoute-t-il, l'implantation d'une garderie en plein coeur d'un parc de Longueuil ! »

M. Iezzoni estime que Longueuil pourrait se doter de 2500 places de plus en garderies. Le comité devra étudier les meilleures façons d'atteindre cet objectif.



COURS DE LECTURE RAPIDE
Epruvé, complet, efficace
Depuis 20 ans
POUR LA SESSION DE PRINTEMPS OU D'ÉTÉ
INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT!
CENTRE DE LECTURE RAPIDE
484-9962

Évitez la fumée
Pour mieux respirer



Université de Montréal

Colloque annuel de la Faculté des arts et des sciences

La maîtrise de la langue et les études universitaires

Le vendredi 20 avril 1990
de 9h30 à 16h30
à l'amphithéâtre B-2305
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant

Entrée libre

Renseignement 343-7641

EN BREF...

Annnonce officielle du parc marin

QUEBEC (PC) — Le Parc marin du Saguenay est né hier. Cette réserve écologique visant à préserver les espèces marines a été officiellement créée lorsque le ministre fédéral de l'Environnement Lucien Bouchard, le ministre québécois du Loisir Gaston Blackburn et le ministre québécois des Affaires Intergouvernementales Gil Rémillard ont signé le protocole à cet effet. La nouvelle avait déjà été publiée depuis trois jours à la suite de fuites dans les médias d'information. C'est le premier parc créé à la suite d'une entente fédérale-provinciale. L'intégrité du territoire québécois est respectée car la propriété du sol demeure au Québec. Les deux gouvernements s'entendent pour tenir des audiences publiques d'ici neuf mois afin de consulter les citoyens sur les limites définitives du parc.

Dépotoir illégal à Laval

UN LAVALLOIS, M. Aimé Meunier et la firme BDF ont été condamnés hier à 1300 \$ d'amende, plus les frais, pour avoir opéré illégalement un dépotoir sur un terrain du rang de l'Équerre, à Ste-Rose. M. Meunier a notamment été trouvé coupable de n'avoir pas nettoyé son terrain des déchets qui s'y trouvaient. BDF a notamment été reconnue coupable d'avoir déposé des déchets dans un site non autorisé à cette fin par le sous-ministre de l'Environnement. Ce qui lui a rapporté l'impressionnante amende de 100 \$.

Bourse d'écologie à l'UQAM

UN ÉTUDIANT de l'UQAM, Christian Paré, a reçu vendredi du recteur de cette université, M. Claude Corbo, une bourse de 2000 \$ pour son implication dans le domaine de l'environnement. Le montant de la bourse est puisé à même le revenu que procure la récupération du papier sur le campus. L'étudiant Paré a contribué à encourager personnel et étudiants à déposer, dans les 16 pavillons de l'UQAM, tout papier recyclable. Il s'agit d'une première bourse décernée par le Service des immeubles et de l'équipement de l'UQAM. À ce jour, le mouvement alternatif et écologique de l'UQAM a mis en place 300 boîtes de récupération et 3500 plateaux, et l'on compte étoffer davantage ce service dès l'automne 1990. Christian Paré, lors de ses études de premier cycle, s'était fort intéressé à la cueillette sélective des déchets en Nouvelle-Écosse. Lors de la remise du prix, hier, on a noté qu'un employé de l'UQAM mettait au rebut, chaque jour, en moyenne, 500 grammes de papier... et qu'au Québec il se consommait 20 millions d'arbres par an.

22 soldats canadiens blessés

FREDERICTON (PC) — Vingt-deux soldats de la base des Forces canadiennes de Petawawa, en Ontario, ont été blessés vendredi matin lorsqu'un camion militaire a quitté l'autoroute au sud de Fredericton, après avoir dérapé sur une plaque de verglas et fait un tête à queue. Les soldats, qui appartiennent au 2e Régiment royal canadien des services spéciaux d'artillerie montée, ont été conduits dans des hôpitaux à Fredericton et Oromocto. Le major Dave Krauter a précisé que certains des militaires ne souffraient que de coupures et de bleus tandis que d'autres avaient eu des os cassés. Les soldats voyageaient à bord d'un camion militaire — un véhicule servant au transport de troupes et dont l'arrière est recouvert d'une bâche — qui a glissé sur une plaque de verglas sur l'autoroute 7 et fait un tête à queue pour aller atterrir les quatre roues en l'air dans un petit ruisseau.

Rod Murphy avait bu un peu trop

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate Rod Murphy a reconnu dans une interview, vendredi, « avoir bu un peu trop » avant d'être impliqué dans un accident qui a causé des blessures à deux personnes. « Je suis prêt à accepter la punition prévue par la loi, a-t-il ajouté. Je suis l'un de ceux qui croient que la loi est juste. Le message à tout le monde est qu'il ne faut pas conduire après avoir bu. » La collision entre deux voitures s'est produite sur le pont qui relie Aylmer, au Québec, à Ottawa, vers 23 h 30 jeudi. M. Murphy lui-même n'a pas été blessé, mais deux occupants de l'autre véhicule ont été transportés à l'hôpital, d'où ils ont obtenu leur congé après avoir reçu les premiers soins. Le député de Churchill, au Manitoba, a quant à lui été inculpé de conduite en état d'ébriété. Sa cause a été remise au 28 mai prochain, en Cour provinciale du Québec. M. Ian Angus, président du caucus néo-démocrate, a déclaré qu'on ne demandera pas à M. Murphy de quitter le parti ou d'abandonner son siège aux Communautés.

Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

Vendredi saint

En vertu de la Loi sur les normes du travail, le 13 avril, jour du Vendredi saint, est un jour férié pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. En conséquence, tout salarié à temps complet ou à temps partiel peut bénéficier d'un congé payé ou d'une indemnité à l'occasion de cette fête. Pour les salariés travaillant dans un établissement commercial, le congé du Vendredi saint peut être reporté au 16 avril, le lundi de Pâques.

Pour avoir droit à un jour férié, ce jour férié doit être un jour ouvrable* pour le salarié. De plus, le salarié doit avoir 60 jours de service continu dans l'entreprise et ne pas s'être absenté la veille et le lendemain de la fête sans l'autorisation de l'employeur ou sans raison valable.

*Un jour ouvrable est un jour où le salarié travaille habituellement ou un jour férié où il est appelé à travailler effectivement. Dans le cas où il doit travailler ce jour, il a droit au salaire correspondant au travail effectué et à une indemnité ou, au choix de l'employeur, à un congé compensatoire d'une journée.

Renseignements

BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	QUÉBEC	(418) 643-4940
HULL	(819) 772-3019	ROUYEN-NORANDA	(819) 797-0202
JONQUIÈRE	(418) 695-1940	SHERBROOKE	(819) 820-3441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES	(819) 371-6661
MONTRÉAL	(514) 873-7061		

Québec

École des
Hautes Études
Commerciales
Affiliée à
l'Université de Montréal

Étudiants de l'année 1990

Trois étudiants de l'École des H.E.C. ont reçu le titre d'Étudiant de l'année octroyé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Chacun mérite un stage d'été dans une entreprise réputée:

Chantal Beauchemin, stage en administration à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec;

Biagio Di Lorenzo, stage en comptabilité chez Arthur Andersen;

Yves Georges, stage en marketing à la Banque de Montréal.

Ces étudiants se démarquent par leur réussite scolaire, leur sens de l'organisation et leur volonté d'entreprendre.

Leur succès fait notre fierté.



Yves Georges, Chantal Beauchemin et Biagio Di Lorenzo

L'esprit d'entreprise



GRAND CHOIX DE PRÉSENTATIONS GARNIES:

- Oeufs
- Bonbonnières
- Paniers

DÉCOUVREZ NOS CHOCOLATS FAITS MAISON

NOS SPÉCIALITÉS:

- Diamants praliné
- Carrés cointreau
- Mendiants
- Rocailles aux amandes
- Truffes à la crème fraîche, etc...

OUVERT LE DIMANCHE

1358, av. Van Horne
273-8281



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Lettonie veut suivre la trace des autres pays baltes

Division probable du PC de la république

MOSCOU (AFP) — Une scission du Parti communiste letton, réuni en Congrès, paraissait hier inévitable, les communistes de cette République balte s'appropriant ainsi à suivre l'exemple des communistes lituaniens et estoniens.

La faiblesse démographique des Lettons de souche dans leur République — où ils forment environ la moitié de la population — ne paraît pas étrangère à cette division probable.

De leur côté, les indépendantistes lituaniens se préparent à manifester aujourd'hui à Vilnius, tandis que les anti-indépendantistes, selon Interfax, une publication de Radio-Moscou, ont observé hier, pendant une heure, un mouvement de grève dans plus d'une vingtaine d'usines de Vilnius. Les grévistes entendaient réclamer la démission du parlement lituanien.

À propos du congrès du Parti communiste de Lettonie, un journaliste letton, Valdis Berzins, contacté par téléphone depuis Moscou, a estimé : « Il y aura une division. C'est certain à cent pour cent. » Il a rappelé que les indépendantistes ont d'ores et déjà décidé de tenir un congrès le 14 avril, signe que la division est consommée au sein des communistes lettons.

Le journaliste a également indiqué que le premier secrétaire du Parti communiste letton, Yan Vagris, avait prononcé un discours « modéré » devant le Congrès, en se prononçant en particulier en faveur d'une « fédération renouvelée », dans le sens souhaité par le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev.

Mais la division du PC letton en une branche indépendante, et une branche restant fidèle à Moscou, devrait se caractériser par le fait que les « unitaires » seront vraisemblablement majoritaires, relèvent les observateurs.

Selon Valdis Berzins, un tiers seulement des membres du Parti communiste de Lettonie sont des Lettons et ils ne sont qu'un sixième à Riga, la capitale de la République. Les russophones sont majoritaires au sein du PC letton, a expliqué M. Berzins en exprimant la crainte qu'ils ne soient tentés par des scénarios tels que l'envoi de troupes en Lettonie.

Riga, a rappelé Valdis Berzins, est le centre militaire soviétique de la région de la Baltique et de très nombreux soldats soviétiques y résident.

Si les trois républiques baltes sont toutes les trois touchées par les as-

pirations indépendantistes, leurs conditions sont toutefois très différentes les unes des autres, en grande partie par le fait que la proportion de la population autochtone diffère grandement dans chaque république.

Les Lituaniens représentent environ 80 % de la population de leur République, mais les Lettons ne constituent qu'à peine la moitié (54 %) de la population de la Lettonie, les Russes représentant 33 % du nombre des habitants.

Lors de leur scission en décembre dernier, les communistes lituaniens avaient décidé majoritairement de rejoindre, derrière leur premier secrétaire Algirdas Brazauskas, le Parti communiste lituanien indépendant de Moscou.

Entre-temps, les Lituaniens s'approprièrent à manifester, aujourd'hui samedi à Vilnius en faveur de l'indépendance, après la réponse du parlement de la république balte à Mikhaïl Gorbatchev, qui avait demandé aux parlementaires de revenir sur leur déclaration d'indépendance du 11 mars.

Dans leur réponse, les députés lituaniens avaient réitéré leur volonté d'indépendance, tout en exprimant leur inquiétude devant les actions des forces armées en Lituanie.

Sept procureurs de Lituanie ont à ce propos protesté contre l'intervention de parachutistes, jeudi, dans les locaux du Parquet de la république balte. Dans une déclaration publique dont un exemplaire est parvenu vendredi à l'AFP à Moscou, les procureurs ont réaffirmé leur fidélité « aux lois de la République ».

Selon Interfax, le premier secrétaire du PC indépendant, Algirdas Brazauskas, a demandé au président Mikhaïl Gorbatchev d'intervenir pour régler la question des locaux du Comité central à Vilnius occupés par les soldats soviétiques et que réclament également les communistes lituaniens restés fidèles à Moscou.

Un responsable militaire soviétique en Lituanie, le général A. Vysotskis, a enfin annoncé hier à Vilnius que la conscription du printemps se tiendrait du 10 au 15 mai et que 5885 jeunes lituaniens devraient être enrôlés dans l'Armée rouge à cette occasion, selon Interfax.

Cet appel sous les drapeaux risque fort de constituer un test de la volonté de Moscou et de Vilnius de trouver un compromis.



Le leader palestinien hier chez Jean-Paul II : compréhension mutuelle.

PHOTO AP

Troisième visite d'Arafat chez le pape

Non avertie à l'avance, la communauté juive est indignée

d'après AFP et Reuter

LE PAPE Jean-Paul II a réaffirmé hier à Yasser Arafat, venu le visiter au Vatican, son vœu de voir la création d'une patrie palestinienne.

Le souverain pontife a accordé une audience — la troisième — de vingt minutes au chef de l'OLP, au deuxième et dernier jour de sa visite en Italie.

« Concernant les deux peuples qui vivent en Terre sainte, les Israéliens et les Palestiniens, le pape réaffirme sa profonde conviction que seule la volonté sincère de se comprendre les uns les autres, de respecter les droits et les craintes des autres, peut ouvrir la voie à des négociations », lit-on dans un communiqué du Vatican.

Le pape a déclaré à Arafat que des négociations devraient « mettre un terme aux souffrances et permettre à chaque peuple de vivre en paix, dans la liberté, la dignité et la tranquillité de sa propre patrie, en étant ouvert à la coopération avec les autres peuples de la région ».

Le pape est favorable à la création d'une patrie palestinienne, tout en affirmant le droit à l'exis-

tence d'Israël. La question palestinienne a jusqu'ici empêché le Vatican d'établir des relations diplomatiques avec Israël.

Le Vatican n'a pas non plus reconnu l'État palestinien proclamé par le parlement de l'OLP en 1988. Le protocole du Vatican faisait donc référence hier à « Monsieur » Arafat et non à « son Excellence », expression réservée aux chefs d'État.

Le pape a condamné à maintes reprises la « violence perpétrée à des fins terroristes et de représailles ». Dans le communiqué, le Vatican explique que le pape avait accédé à la demande d'audience d'Arafat parce qu'il est de son devoir d'encourager le dialogue et la paix.

Le Comité international juif sur les consultations inter-religieuses (CIJCI) a déclaré au Vatican que cette audience risquait de provoquer une nouvelle crise dans les relations entre l'Église catholique et la communauté juive.

Il a également déclaré que cette rencontre violait une promesse faite par le Vatican, à la suite d'une audience accordée en 1987 au président autrichien Kurt Waldheim, d'avertir à l'avance la

communauté juive de toute décision pouvant porter atteinte aux relations entre juifs et catholiques.

L'ambassade d'Israël a protesté auprès des autorités italiennes contre l'accueil digne d'un chef d'État réservé à Arafat.

Yasser Arafat a poursuivi sa journée à Assise, où il a demandé aux Franciscains de « prier pour la Palestine, pour Jérusalem, pour la paix, et pour tous les artisans de paix », en s'arrêtant, durant l'après-midi, dans la basilique de Saint-François d'Assise.

« Priez aussi pour moi », a ajouté le président de l'OLP, serrant la main du prieur du couvent le père Giulio Berettoni, qui l'avait invité à Assise.

Les Franciscains ont fait don à M. Arafat d'un rameau d'olivier, et d'un peu de terre prise près du tombeau de saint François. « Nous te donnons cette terre comme signe de bénédiction, afin que le peuple palestinien puisse avoir bientôt une terre sur laquelle vivre en paix », a dit le père franciscain, lui demandant de répandre cette terre « sur la région la plus souffrante ».

LE MONDE EN BREF

Candidat président en Roumanie

BUCAREST (AFP) — M. Ion Ratiu, 72 ans, président de l'Union mondiale des Roumains libres, a été désigné par le Parti national paysan comme candidat aux élections présidentielles du 20 mai prochain. Le Parti national paysan chrétien-démocrate (PNP-CD) a voté sa candidature à l'issue d'une réunion dans la capitale roumaine du Conseil supérieur, instance dirigeante du parti. Le PNP est, avec le Parti national libéral (PNL) et le Parti social-démocrate (PSD), l'un des trois principaux partis de l'opposition, également qualifiés de « partis historiques » car ils existaient avant la prise du pouvoir par les communistes en 1946. Il s'agit de la quatrième candidature officiellement déclarée pour ces élections : avant lui, M. Radu Campeanu a été proposé par le Parti national libéral (PNL), M. Ion Bratianu par l'Union libérale (né fin février dernier d'une scission du PNL) et M. Nicu Stancescu par le petit Parti de l'unité démocratique. M. Ion Iliescu, président du Conseil provisoire d'union nationale (CPUN), n'a pas encore officiellement annoncé sa candidature. Les observateurs pensent que l'annonce pourrait en être faite à l'occasion de la réunion, ce week-end à Bucarest, du Front de salut national (FSN) dont il est le leader.

Neuf morts au Salvador

SAN SALVADOR (Reuter) — Cinq soldats salvadoriens et quatre guérilleros de gauche ont été tués dans la nuit de jeudi à vendredi lors de violents combats à San Salvador et dans la province de Cuscatlan, plus au nord. Ces affrontements se sont produits au lendemain d'un accord sur une reprise des négociations conclu à Genève entre le président Alfredo Cristiani et le délégué du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN). Cinq militaires ont été tués et plusieurs autres blessés lors d'une attaque rebelle contre une caserne de la province de Cuscatlan. À San Salvador, dans le quartier chic d'Escalon, un guérillero a été tué et un autre blessé dans un affrontement avec une patrouille. Par ailleurs, une fusillade a fait trois morts parmi les combattants du FMLN dans le sud de la capitale.

Retrait militaire au Mexique

MEXICO (Reuter) — Le déploiement de l'armée, appuyée de chars légers, a mis fin jeudi à l'occupation de 17 communes de l'État mexicain du Michoacan par des opposants du Parti de la révolution démocratique (PRD, gauche). Les militants du PRD occupaient depuis plusieurs mois les mairies d'une vingtaine de communes pour dénoncer, selon eux, des fraudes électorales commises par le Parti révolutionnaire institutionnel au pouvoir (PRI) à l'occasion d'élections locales en décembre. Le ministre de la Justice Ricardo Oloro Romero a précisé qu'aucun blessé n'était à déplorer.

L'aide à Haïti, une misère

WASHINGTON (AFP) — L'aide américaine à Haïti est « parcimonieuse et inadéquate » et il est « indécent » d'affirmer que « les États-Unis n'ont pas assez d'argent pour faire plus » pour ce pays, estimait hier le *Washington Post* dans un éditorial. Rappelant qu'Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental et qu'il est désormais dirigé par un gouvernement civil ayant promis d'organiser des élections, le journal déplore que les États-Unis « n'aient pas saisi l'occasion » de l'aider « pour alléger ses souffrances et renforcer le processus électoral ». Au contraire, avec 41,7 millions de dollars, « l'aide américaine à Haïti diminue cette année » de huit millions de dollars par rapport à l'année dernière, lorsque Haïti était dirigé par un gouvernement de militaires, souligne le *Washington Post*. « Il est indécent pour l'administration (américaine) de continuer à dire que les États-Unis n'ont pas assez d'argent pour faire plus. Les États-Unis ont plus d'argent que jamais auparavant dans leur histoire », estime le quotidien. Mais, ajoute-t-il, ils « choisissent de le dépenser de manière disproportionnée pour la consommation privée plutôt que pour assumer des responsabilités publiques ».

Un première victime en Côte d'Ivoire

d'après AFP et Reuter

ABIDJAN — Les émeutes en Côte d'Ivoire ont fait hier, pour la première fois, une victime. Un lycéen a été tué par les forces de l'ordre lors des manifestations anti-gouvernementales qui secouent la Côte d'Ivoire, a rapporté la radio nationale.

Le jeune homme a été abattu dans la ville d'Adzopé, à 100 km au nord de la capitale Abidjan, à la suite d'incidents à l'un des lycées de la ville.

Incarcéré jeudi après une manifestation, ce jeune homme a participé hier matin à une nouvelle manifestation, immédiatement après sa libération. Il a ensuite « trouvé la mort dans des circonstances non encore déterminées » et une enquête

est en cours, a simplement annoncé la radio nationale sans préciser l'identité de la victime.

Hier, comme la veille, la police a fait usage de gaz lacrymogène pour disperser des centaines de lycéens qui manifestaient dans plusieurs quartiers d'Abidjan.

Selon des témoins, plusieurs jeunes, vêtus de l'uniforme kaki des élèves du secondaire, ont été interpellés. Ils devaient être par la suite relâchés.

La manifestation organisée, jeudi matin à Abidjan, par les autorités et conduite par les principaux dirigeants du pays, n'avait en effet rassemblé que quelques milliers de personnes — 6000 à 7000 —, ont affirmé

aux journalistes des policiers le long du parcours, alors que les médias officiels affirment que « 100 000 personnes ont marché pour le président Houphouët-Boigny ».

« C'est un échec complet pour le gouvernement », avait déclaré, jeudi, un employé du ministère de la Défense qui a comparé le défilé à la manifestation qu'avait organisée, en décembre 1989, l'ex-dictateur roumain Nicolae Ceausescu.

Un diplomate a déclaré que les autorités avaient pris un « risque stupide » en organisant cette manifestation malgré l'impopularité des importantes réductions de salaires — jusqu'à 47 % — confirmées officiellement durant le week-end.

ciel 98,5

Écoutez Ciel et parcourez le monde

Écoutez Ciel MF et identifiez 4 mots passeport... vous pourriez vous retrouver sous le ciel de la RUSSIE!

RUSSIE

Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone résidence _____ Téléphone bureau _____

Mots passeport _____ Date de diffusion _____

exotik tours

Tirage le 30 avril 1990

VOYAGES

Randonnées dans les Alpes

Moyenne et haute montagne

à partir de 545\$

Vous planifiez un voyage en Europe cet été ou l'automne prochain? Nous avons une excellente activité de plein air organisée et abordable. D'avril à octobre, nous vous proposons des programmes de marches de 6 à 11 jours tout à fait uniques dans les quatre plus beaux pays montagneux d'Europe

Aventures Mondiales

194, rue St-Paul ouest, bureau 200, Montréal, Québec H2Y 1Z8

Tél.: (514) 843-6525

VOILE EN GRÈCE

Départs hebdomadaires, 7 jours 892 \$

Découvrez la magie de la voile en Grèce. Avec plus de 2 000 îles, un littoral parsemé de minuscules villages de pêcheurs, des criques paisibles et les maisons blanches à la chaux, la Grèce est le paradis de la voile.

Nous voyageons par petits groupes, avec les meilleurs yachts et skippers qualifiés et en compagnie de gens venant du monde entier.

Pour renseignements, composez 843-6526.

Aventures Mondiales

194, rue Saint-Paul ouest, bureau 200, Montréal Qc H2Y 1Z8

EUROPE

Paris, aller et retour, à partir de... 398\$

Paris, aller simple, à partir de... 250\$

Londres - Lyon - Toulouse... 539\$

Bruxelles, à partir de... 310\$

Montréal-Nice, à partir de... 519\$

Montréal-Nantes, à partir de... 489\$

AIR FRANCE - KLM - SABENA - NATIONAL AIR CANADA - AIR TRANSAT - CANADIAN

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

ACHAT - RACHAT

LOCATION - VENTE

Transport automobile / Europe

Permis international

Location app. / Côte d'Azur

Billets train et Eurail Pass

AIR - AUTO: CITROEN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA-ROMEO - NISSAN, ETC.

CAMPERS VW ET CAMPERS ÉQUIPÉS

CITROEN 2 CV 5549 — CITROEN AX 10 5590 — BX DE BASE 5879 — BX 16 TRS AUTOMATIQUE 51174 — BX 19 TRS AUTOMATIQUE 51207 — BX 19 TRS 51109 — RENAULT 5F 5590 — RENAULT 19 TR 5325 — RENAULT 21 GTS 51295 — RENAULT STATION 51529 — PEUGEOT 205 JR 3 PORTES 5666 — 309 5900, etc.

CHOIX D'AUTOMATQUES ET CAMPERS, LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-HOLLANDE, etc.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES

Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens - Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes

SPECIAL-AUTO

TOURING CLUB DE FRANCE

1470, rue Peel (métro Peel), suite 721

Tél.: 281-1040 Permis du Québec

CHINE: multiples splendeurs

Découvrez la Chine avec des spécialistes, comme Gérard Cachat, historien, prof., Chine contemp., Andrée Le Guillou, linguiste, prof., Un. Sun Yat-sen, Société, Arlette Cachat, peintre, Arts.

21 jours: Hong Kong, Canton, Guilin, Xi'an, Beijing, Shanghai, Hangzhou, Séoul. Tout compris: avions, hôtels, accom., transferts, repas, visites, spectacles, tour de Hong Kong, guides franc., visas, taxes.

Départs de Montréal: 8 juin, 1 et 15 juillet, 16 et 30 sept.

Prix par pers. occ. double. Non compris: repas à H.K. et Séoul, taxes d'aéroport

informations, brochure: **MONY TOURS (514) 733-5396**

5540 Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1V9 Permis du Québec

3375\$

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Bush avertit Chevardnadze sur la Lituanie

WASHINGTON (Reuter) — Le président George Bush a averti hier le ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, que les relations soviéto-américaines pourraient se refroidir si la crise lituanienne n'était pas réglée pacifiquement.

« J'ai dit à M. Chevardnadze qu'il s'agissait d'une question risquant d'avoir des effets négatifs sur les perspectives de progrès des relations américano-soviétiques, et j'ai exhorté l'Union soviétique à entamer un dialogue sincère avec la Lituanie », a dit Bush à l'issue d'un entretien de deux heures et demie avec le ministre soviétique.

Chevardnadze a déclaré pour sa

part aux journalistes qui l'attendaient devant la Maison-Blanche que Moscou avait « la conscience claire » à propos de la Lituanie, qui a proclamé unilatéralement son indépendance le 11 mars.

Mais il a affirmé qu'il s'agissait d'une « affaire interne » à l'Union soviétique et que la Lituanie était un État pluriethnique où les conflits internes étaient possibles.

« Le plus important maintenant est de s'assurer que l'ordre public est maintenu », a-t-il ajouté.

Prié de dire si la Lituanie, annexée en 1940 par l'URSS, serait autorisée à faire sécession, il a répondu que ce serait aux Lituaniens à en décider.

« Les gens ne se sont pas encore exprimés », a-t-il dit en faisant allusion au référendum désormais exigé par Moscou en cas de velléité sécessionniste d'une République.

Bush, qui s'est exprimé quelques heures plus tard devant la société américaine des directeurs de journaux, a souligné l'importance des relations soviéto-américaines.

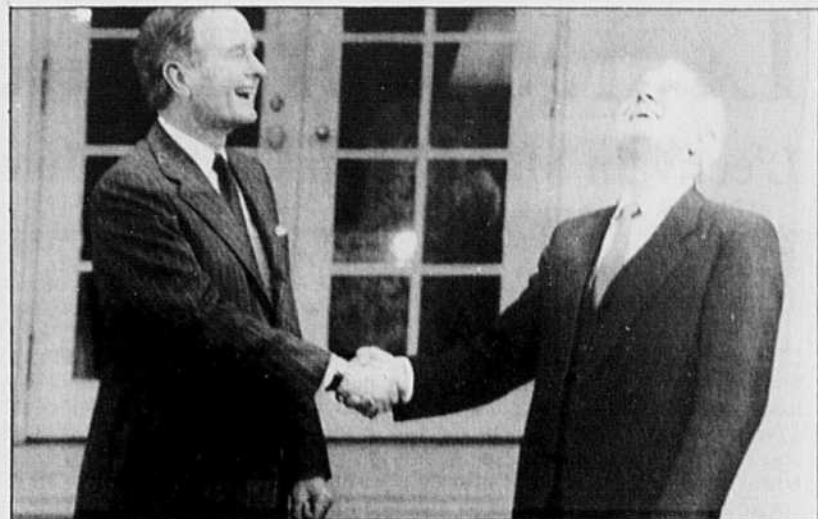
« Cela concerne le contrôle des armements, les droits de l'homme, l'exode des Juifs soviétiques, les questions régionales. C'est une relation de première importance qui affecte la vie de gens dans le monde entier », a-t-il dit.

Le secrétaire d'État James Baker a déclaré de son côté que l'URSS as-

souplissait sa position concernant la neutralité d'une Allemagne unie, mais qu'elle ne voulait toujours pas qu'elle appartienne à l'Alliance atlantique.

Chevardnadze a affirmé à ce sujet qu'il était à son avis possible de « trouver une solution mutuellement acceptable », garantissant qu'une Allemagne unie soit « un facteur de stabilité en Europe et ne menace jamais personne ».

Le ministre soviétique n'a, par ailleurs, pas exclu qu'un traité de réduction des armes nucléaires à longue portée puisse être paraphé lors du sommet soviéto-américain prévu du 30 mai au 3 juin aux États-Unis.



George Bush et Edouard Chevardnadze, hier à Washington.

PHOTO AP

MEECH

Tout ce qu'il faut savoir sur l'impasse constitutionnelle qui ébranle la Confédération canadienne

En direct à la télévision de Radio-Canada, Bernard Derome fait le point sur le dossier du lac Meech.

Reportages, entrevues, témoignages... Des explications claires, simples et précises. Simon Durivage, Robert Guy Scully, Louis Martin, Denise Bombardier et toute une équipe de journalistes racontent l'histoire de l'accord, ce qu'il contient, ce qu'il signifie concrètement et les véritables enjeux entourant sa ratification finale.

L'HISTORIQUE

Quels sont les événements qui ont conduit à l'accord? Que s'est-il passé depuis? Dix ans après le référendum, le Québec et le Canada ont-ils changé?

LES FORCES EN PRÉSENCE

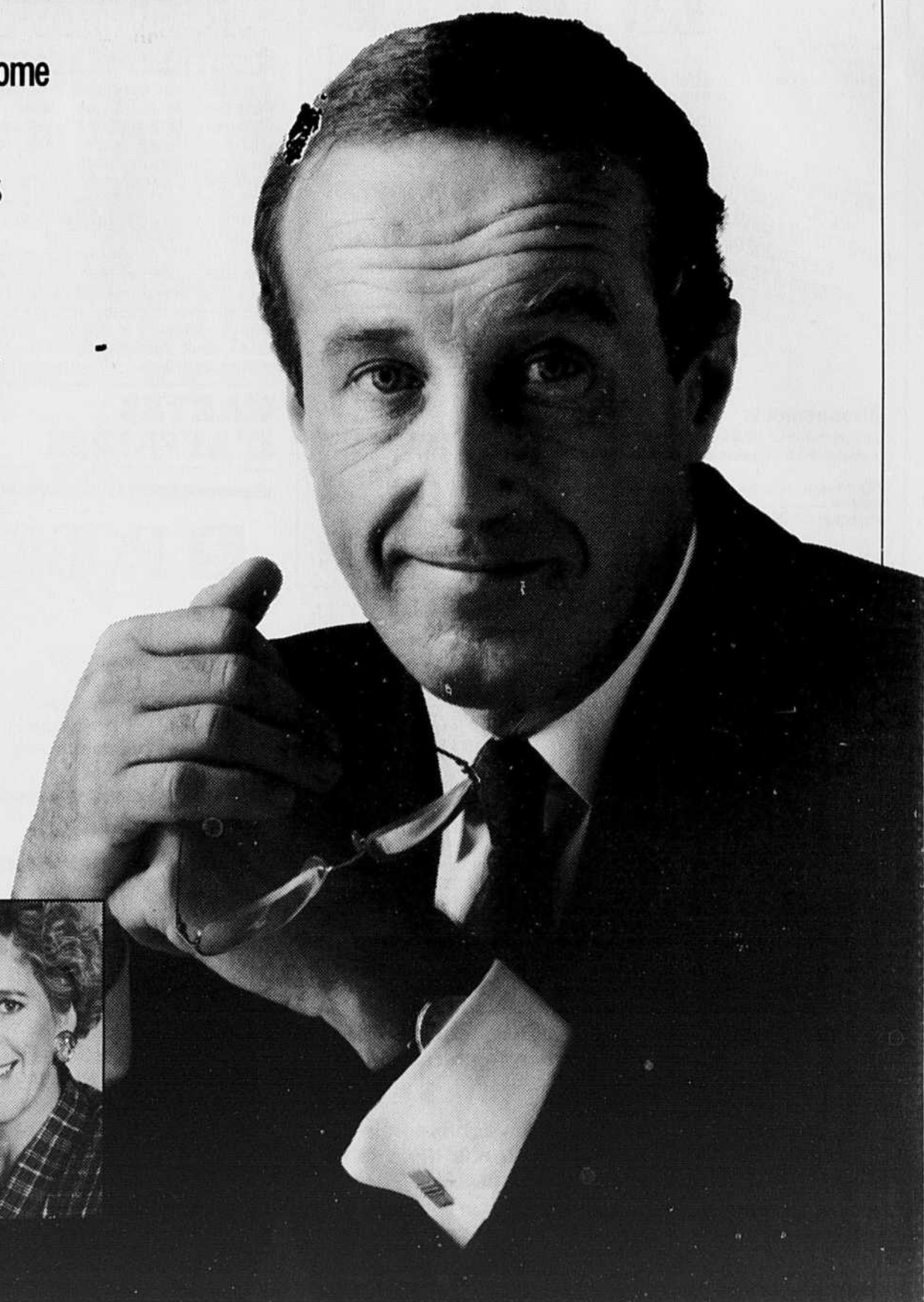
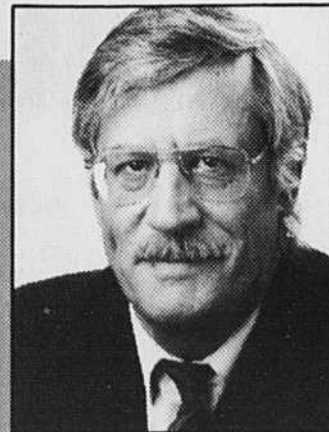
Qui sont les tenants du pour et du contre? Quels sont les rapports de force entre chacun? Quelles sont leurs stratégies?

LE CONTENU

Quels sont les principaux points contenus dans l'entente du lac Meech? Quels sont ceux qu'on voudrait remettre en question? Pourquoi veut-on l'amender? Que veut-on y inclure de plus?

L'APRÈS-MEECH

L'entente sera-t-elle ratifiée avant le 23 juin prochain? Sinon, quelles sont les options qui s'offrent aux différents gouvernements?



Une émission spéciale de deux heures présentée dans le cadre des Beaux Dimanches.

Meech: le casse-tête Demain 20h00

Réalisateur-coordonnateur: Louis Lalonde

POUR
VOUS

AVANT TOUT



Radio-Canada
Télévision

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le néolibéralisme appelé au chevet du Pérou

L'écrivain Mario Vargas Llosa séduira-t-il les masses avec son programme économique radical ?

Pierre Mouterde
collaboration spéciale

LIMA — Les élections péruviennes, législatives et présidentielles, de demain sont d'autant plus importantes qu'elles se dérouleront dans un pays traversé par une crise sociale, économique et politique d'une grande ampleur.

Il faut débarquer à Lima après plusieurs mois d'absence, pour soudain se rendre compte jusqu'à quel point la situation sociale, économique et politique n'y a fait que se détériorer.

L'ACTUALITÉ

Un peu partout, des indices qui ne trompent pas. Ces kyrielles toujours plus nombreuses de marchands ambulants qui encombrant de leurs innumérables « bébelles » les rues du centre-ville. Ces vendeurs de dollars, dans la fameuse rue Ocoña qui, en plus de héler sans gêne le touriste de passage, annoncent fièrement, pancartes à la main, qu'ils achètent maintenant les billets « brûlés, déchirés ou détériorés ». Plus symptomatiquement encore, ces si nombreux chauffeurs de taxi de fortune dont vous apprenez, au fil de votre course, qu'ils sont aussi maître d'école, commerçant ou capitaine d'infanterie, et qu'il leur faut bien — crise oblige — arrondir les fins de mois. Sans parler, évidemment, de ces *pueblos-jovenes*, quartiers populaires « bidonvillisés » qui entourent Lima d'une véritable ceinture de misère.

Au-delà de ces premières images, se dessinent, peu à peu, tous les symptômes d'une crise majeure, dont Fernando Belaunde Terry, ex-président de la République et allié aujourd'hui de Vargas Llosa, n'a pas hésité à reconnaître devant nous qu'il s'agit probablement de la plus grave que le Pérou ait eue à affronter depuis le début du siècle.

À eux seuls, les plus récents indicateurs économiques en disent long : alors qu'en 1988, l'inflation avait déjà atteint les 1722 % (en une année, les prix ont été multipliés par 17), en 1989 elle a rejoint le chiffre record de... 2775 %, et ce sans que les salai-

res puissent suivre cette course échevelée.

Les économistes calculent que les salariés ont perdu en une année entre 40 et 50 % de leur pouvoir d'achat, dans un pays où plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté, et où 44 % des enfants de moins de six ans connaissent de sérieux problèmes de malnutrition.

Tout aussi inquiétant : le PIB a baissé en 1989 de 19 %, avec son lot de conséquences facilement imaginables au niveau de l'emploi et du sous-emploi. Traditionnellement bas, le taux de chômage était au Pérou de 4,8 % en 87. Aujourd'hui on l'estime à plus de 9 %, et conjugué au phénomène du « travail informel », on compte plus de 50 % (!) de la main-d'œuvre péruvienne non-employée ou sous-employée, vivant ainsi en dehors des réseaux économiques officiels.

On comprendra d'ailleurs dans ce contexte l'importance « vitale » du commerce illégal de la cocaïne qui représente pas moins de 40 % des exportations légales du pays.

Mais cette crise aux allures de débâcle a aussi ses répercussions strictement politiques, au-delà même de la multiplication des attentats des groupes guérilléristes et paramilitaires (2884 morts entre janvier et novembre 1989).

Les résultats des dernières élections municipales sont fort révélateurs, comme d'ailleurs les réactions de « l'homme de la rue » qui bien souvent, après une première préférence pour le Fredemo ne vous cachera pas son embarras et son scepticisme sur une possible sortie de crise.

Aux dernières élections municipales, on a ainsi noté que, malgré la menace de lourdes amendes, 45 % des électeurs, soit n'avaient pas voté, soit avaient voté en blanc ou annulé leur vote.

Sans doute le Sentier lumineux (groupe guérillériste d'obédience maoïste) a-t-il précisément pour stratégie d'empêcher que se tiennent de telles élections. Mais même si son influence semble avoir grandi ces derniers temps (notamment à Lima), il n'a nullement les moyens d'imposer — y compris par la force — un tel mot d'ordre dans tout le pays. Le relatif échec à Lima de la « grève armée » du 3 novembre der-

nier en est la preuve. Aussi peut-on voir dans ce haut pourcentage l'expression d'un malaise profond, d'un désarroi grandissant.

Car si le projet d'Alan Garcia, actuel président et membre de l'Apra, aux tendances à la fois nationalistes et social-démocrates a magistralement échoué à partir de 1987, ni la gauche, ni la droite apparaissent comme de véritables alternatives à une telle crise.

Il est vrai que le célèbre écrivain Mario Vargas Llosa, désormais premier porte-parole du Fredemo et candidat à la présidence le mieux placé, a réussi le coup de maître de rassembler toutes les forces de droite derrière sa candidature, ainsi que de présenter un projet de rechange sous le signe d'un néolibéralisme radical et novateur.

« Il faut prendre le chemin de la modernisation... Nous devons faire nôtre, la culture de la liberté... Nous sommes pour une privatisation radicale... », n'a-t-il cessé de répéter pendant toute sa campagne.

Mais outre le fait que ses alliés du

Fredemo sont loin de partager l'ensemble de son programme, on ne voit guère comment un projet aussi radical pourrait être facilement accepté sans déclencher un tollé de protestation dans un pays déjà passablement touché par la crise, ainsi que de vastes mouvements de contestation sociale dont saura évidemment profiter la gauche.

Celle-ci, quand elle peut-être « unie », représente une force politique non négligeable (plus de 20 % de l'électorat), fortement enracinée qu'elle est dans un puissant mouvement social et populaire qui contrairement à d'autres pays du cône sud n'a pas été défait par la répression passée.

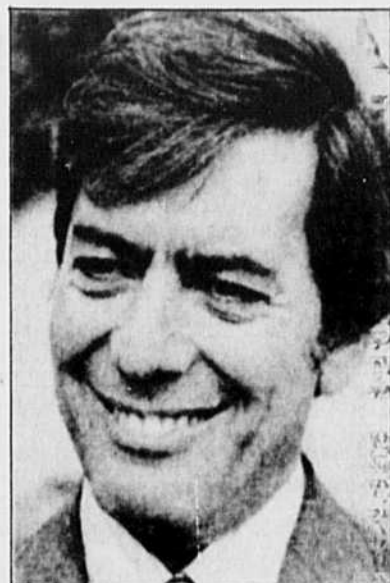
La gauche ne pourra néanmoins guère prétendre au cours de ces élections jouer un autre rôle que celui de « deuxième violon », tant elle apparaît « désunie », deux candidats rivaux (A. Barrantes et H. Pease) se partageant, au fil de querelles déchirantes, son électorat potentiel.

Reste enfin un troisième parti d'importance, celui d'Alan Garcia

dont le candidat « présidentiable », Alva Castro, est un ex-ministre apriste. Aux élections municipales, on s'attendait à ce que ce parti — vu les difficultés d'Alan Garcia — n'obtienne qu'un très faible pourcentage de voix. Il n'en fut rien. Parti traditionnellement bien implanté au Pérou, l'Apra a pu se garder ainsi tout près de 20 % de l'électorat.

Tout pronostic sur le résultat final de ce scrutin est difficile à établir. Ce qui met en évidence l'importance du deuxième tour. Car si l'on peut d'ores et déjà prévoir la première place de Vargas Llosa demain, il n'est pas sûr qu'il puisse l'emporter haut la main au deuxième tour, contre un candidat qui bénéficierait de l'appui de tous les opposants au Fredemo.

Situation complexe et encore pleine d'incertitudes, que rehaussent les menaces d'intervention du Sentier lumineux qui, quant à lui, fera tout pour que ces élections ne puissent avoir lieu paisiblement. De quoi prévoir sans grand risque que les prochains mois au Pérou seront agités.



Le favori, Mario Vargas Llosa.

La montée finale d'un outsider

LIMA (AFP) — Pour la 3e fois depuis le rétablissement de la démocratie au Pérou en 1980, près de 10 millions d'électeurs péruviens se rendront aux urnes, demain, pour élire un président de la République, 180 députés et 60 sénateurs.

Sur la route du favori Mario Vargas Llosa, à 54 ans l'intellectuel péruvien le plus connu dans le monde, qui plaide pour une libéralisation totale de l'économie, se dresse un rival inattendu, Alberto Fujimori, japonais, Auteur au cours des dernières semaines d'une vertigineuse ascension dans les sondages, Fujimori s'inscrivait, à 48 heures à peine du scrutin, comme son adversaire le plus vraisemblable pour le deuxième tour, fin mai ou début juin.

Les derniers sondages, non publiés officiellement, accordent au surpris Fujimori entre 25 et 30 % des voix à Lima (où réside plus d'un tiers de l'électorat), et une moyenne de plus de 20 % sur le plan national.

Quant à Vargas Llosa, qui pouvait entrevoir il y a à peine un mois la possibilité d'une élection au premier tour, sa cote n'a cessé de baisser pour tomber en-dessous des 40 % à l'approche du scrutin.

L'irruption brutale sur la scène politique péruvienne du phénomène Fujimori s'est également effectuée au détriment de ceux qui passaient jusqu'à présent pour ses principaux adversaires, l'ancien premier ministre, Luis Alva Castro, pour le parti gouvernemental social-démocrate Apra, l'ex-maire de Lima, Alfonso Barrantes, qui se présente sous l'étiquette de socialiste modéré, et Henry Pease, candidat de la gauche marxiste et radicale regroupée sous le label « Gauche unie ».

Tous les trois n'ont pas ménagé leurs attaques contre Vargas Llosa et son programme libéral, « qui rendra les pauvres plus pauvres et les riches plus riches », dans le but de priver l'écrivain d'une majorité parlementaire et de le pousser à un second tour.

« La campagne a été ainsi polarisée, a expliqué Augusto Alvarez, un expert d'Apoyo, un des principaux instituts de sondage péruvien. Devant les attaques de ses rivaux, Vargas Llosa est apparu de plus en plus comme l'homme de la droite et des riches. Les autres se situaient tous à gauche et il n'y avait personne pour occuper le centre et capter les votes modérés qui représentent 40 à 45 % de l'électorat du Pérou ».

C'est ce vide que semble être en train de combler Fujimori, un universitaire, marié, père de quatre enfants qui, sans faire de bruit, a effectué une campagne de porte à porte dans les bidonvilles ceinturant la capitale péruvienne.



Dans les environs d'Ayacucho, les leaders du Sentier lumineux font du prosélytisme musclé.

Entre l'armée et le Sentier lumineux

Pierre Mouterde
collaboration spéciale

AYACUCHO — Il faut passer quelques jours à Ayacucho, au cœur de l'Altiplano péruvien, dans ce qui est considéré comme un des fiefs du mouvement de guérilla d'obédience maoïste *Sentier lumineux*, pour se rendre compte de la gravité de cette guerre larvée qui, depuis dix ans, déchire le Pérou.

En 1980, une poignée d'étudiants de la bouillonnante Université d'Ayacucho décida de passer à la clandestinité, et de se lancer dans une « guerre populaire prolongée », qui seule pourrait renverser les grandes « oligarchies » et « l'impérialisme », responsables de la misère dans laquelle se débattait le Pérou.

À leur tête, un professeur de philosophie, Abisrael Guzman, adepte d'un marxisme léninisme des plus rigides — tous doivent suivre le parti, son président, « le président Gonzalo », objet d'un véritable culte de la personnalité — et partisan de la

stratégie maoïste de « l'encercllement des villes par les campagnes ».

À partir de 1982, l'armée est sommée d'intervenir pour tenter de ramener l'ordre. Mais pour faire face à un ennemi aussi « irrégulier », en plus d'utiliser l'arme classique de la répression, les militaires optent pour la stratégie d'armer les communautés paysannes qui se sentiraient menacées. Cela revient à obliger les communautés, prises entre deux feux, à choisir *manu militari* leur camp.

D'où l'approfondissement des conflits et représailles entre communautés mêmes, devenues victimes et protagonistes d'une guerre imposée de l'extérieur.

Parmi la population d'Ayacucho, avant même d'interroger les pratiques du Sentier lumineux, c'est d'abord des exactions des forces armées dont on se plaint, des forces armées considérées comme une véritable armée d'occupation.

Les témoignages sont multiples, et il ne fut guère difficile, pour ce journaliste, d'en recueillir : vols, viols, abus de pouvoir, tortures à l'électricité. Sans parler des pourtaut si peu connues « détentions-disparitions » pratiquées par les militaires.

Dans la rue à Ayacucho, il nous est ainsi arrivé d'être interpellés, en compagnie d'autres journalistes étrangers, par une famille indienne désespérée, nous demandant de l'aide pour leur fils disparu l'avant-veille dans le district de Tombo.

Pendant les trois jours de notre visite, trois dénonciations furent faites au procureur chargé d'enregistrer de telles irrégularités. Un procureur mort de peur, qui avant d'accepter une entrevue est allé demander l'autorisation à ses supérieurs, n'a voulu nous parler que des cas de disparus « retrouvés ».

L'Apròdeh, un des organismes de défense des droits humains les plus sérieux, affirme qu'il y a eu au Pérou, pour le moins, 3000 « détenus-dis-

parus » depuis 1980. Simplement en janvier et novembre 1989, on en compte déjà 290. Un record qui fait du Pérou d'Alan Garcia l'un des pays au monde où le nombre de « détenus-disparus » est le plus élevé.

L'autre protagoniste de cette guerre, le Sentier lumineux n'est pas non plus blanc comme neige.

Adeptes de conceptions manichéennes et autoritaires (une variante du maoïsme à la Pol Pot), utilisant la violence de façon souvent indiscriminée, les membres de ce groupe, estimé à environ 5000 à 10 000 combattants, ne se contentent pas d'actions d'éclat ou exemplaires à la manière des guerillas latino-américaines classiques des années 70.

Ils ont aussi pour politique de juger et d'exécuter tous ceux qui s'opposent trop ouvertement à leurs desseins — fussent-ils des paysans ou des militants de gauche, ou même des adeptes de la lutte armée. Il y aurait eu ainsi selon les spécialistes, 1632 attentats perpétrés par *Sentier lumineux* en 1989 (dont 32 maires assassinés).

Depuis quelques années ils ont par ailleurs pris pied dans la *selva*, y côtoyant et taxant les narco-trafiquants, ainsi que commencer à s'implanter dans les quartiers populaires de Lima.

Comment dès lors comprendre qu'ils puissent, après dix ans d'une guerre implacable, continuer à se développer ? Comment comprendre aussi qu'en dépit de telles pratiques, ils continuent à bénéficier, sinon d'un large appui de la population de l'Altiplano, du moins d'une tolérance passive ?

Il faut pour cela prendre en compte le véritable chaos social, économique et politique dans lequel s'enfonce et se disloque, chaque jour un peu plus, le Pérou. Le prochain président péruvien n'aura pas la tâche facile.

CARTES D'AFFAIRES



Fondé en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tél: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

LE DEVOIR

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur — Indicateur 514.....	1-800-361-6059
Indicateur 418.....	1-800-463-4747
Indicateur 819.....	1-800-361-5699
Indicateur 613.....	1-800-361-5699



VIVRE MONTRÉAL

À nouveau, cette année, se tient à l'hôtel de ville de Montréal la collecte de sang du Vendredi Saint. Donner de son sang est un geste hautement humanitaire, qui prend une valeur symbolique en cette journée du Vendredi Saint.

Vos concitoyens et vos concitoyennes comptent sur vous. Je vous y attends donc le vendredi 13 avril, entre 10 h et 20 h.

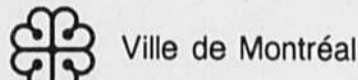
Jean Doré

Musique, animation et stationnement gratuit.

Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal

Renseignements: 872-2955

Champ-de-Mars



ASSEMBLÉE DU CONSEIL LUNDI 9 AVRIL 1990, À 14 H

Parmi les points à l'ordre du jour de cette assemblée, le Président de l'assemblée souligne les suivants :

- construction et reconstruction d'égouts (2 517 118 \$);
- programme d'entretien routier (7 500 000 \$);
- réfection de courts de tennis au parc La Fontaine (421 102 \$);
- construction d'un étang et d'un jardin de Chine au Jardin botanique (731 775 \$);
- appels financiers pour l'organisation de campagnes de levée de fonds et de rencontres commerciales et professionnelles (180 000 \$).

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro: Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 14 mai 1990.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 19 avril • 19 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission du développement communautaire

Thème : Étude publique du projet de règlement relatif à la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

HÔTEL DE VILLE

Ce projet de règlement prévoit une interdiction de fumer :

- dans les locaux d'un commerce de biens ou de services, notamment dans les salles d'exposition de biens, de salles d'attente ou aux comptoirs, sauf dans les locaux réservés au personnel;
- dans les ascenseurs;
- dans un lieu utilisé pour tenir une assemblée lorsqu'une telle assemblée s'y déroule;
- dans l'aire affectée à l'accueil de la clientèle d'un établissement où l'on sert des aliments pour consommer sur place, et qui compte plus de 25 places; et
- dans un espace réservé aux non-fumeurs, conformément à l'article 2.

Par ailleurs, les établissements où l'on sert des aliments consommés sur place et qui comptent plus de 25 places devront réserver un espace aux non-fumeurs, selon les modalités prescrites. À noter que ce projet de règlement ne s'applique pas aux établissements de bar.

On peut se renseigner à ce sujet auprès des bureaux ACCÈS MONTRÉAL ou à la Division des commissions permanentes et des comités du Conseil située au 85, rue Notre-Dame Est. (tél.: 872-3770)

Le 7 avril 1990

Léon Laberge
greffier de la Ville

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Au deuxième tour en Hongrie, le choix entre la droite et la droite

d'après AFP

BUDAPEST — Le second tour des élections générales aura lieu demain en Hongrie. Après l'élimination de la gauche au premier tour, il y a deux semaines, 7,8 millions d'inscrits sont maintenant appelés à choisir entre deux grands partis de droite rivaux.

Une majorité des 386 députés du premier parlement élu librement en plus de 40 ans appartiendra soit à la droite traditionnelle, représentée par le Forum démocratique hongrois (MDF), soit aux libéraux de l'Alliance des démocrates libres (SZDSZ), partisans d'une occidentalisation accélérée.

L'antagonisme des deux camps, aggravé par la course au pouvoir entre les deux tours, a irrité beaucoup de Hongrois au moment où le pays amorce sa première expérience de démocratie moderne et tente une

difficile transition vers l'économie de marché.

Le MDF, présidé par l'historien Jozsef Antall, 58 ans, a recueilli 24,7 % des voix au premier tour, devançant de plus de trois points et six sièges au parlement le SZDSZ du philosophe Janos Kis, 47 ans.

Le Forum devrait conserver son avance, mais certains analystes n'excluent pas que les libéraux combinent leur retard en profitant du système électoral compliqué et d'accords de désistement, alors que six partis restent en lice au second tour.

Aucun des deux grands ne pouvant prétendre à une majorité absolue, le vainqueur devra gouverner avec de petits alliés si une grande coalition libéraux-centristes s'avère impossible.

Le Forum s'est assuré le soutien du parti chrétien-démocrate (6,46 %

des voix) grâce à un accord de désistement. Le SZDSZ a fait de même avec la Fédération des jeunes démocrates (FIDESZ, 8,95 %).

Les conservateurs ruraux du Parti des petits propriétaires indépendants (FKGP, 11,73 %) ont signé au niveau national un accord de désistement réciproque avec le Forum dont ils sont idéologiquement proches.

Un second parti dont le rôle peut être décisif est le grand vaincu de l'élection, le Parti socialiste hongrois (PSH) au pouvoir, formé d'anciens réformateurs communistes, qui a recueilli 10,89 % au premier tour. Plusieurs de ses électeurs pourraient choisir le MDF, moins agressif envers l'ancien régime que les libéraux, dont les dirigeants sont issus de la dissidence.

En Grèce, Papandréou toujours en lutte contre Mitsotakis

ATHÈNES (AFP) — À la veille des élections grecques, toutes les possibilités restent ouvertes, selon la plupart des commentateurs politiques qui prévoient, selon les cas, le gouvernement d'un seul parti, un gouvernement de coalition, ou encore... l'organisation de nouvelles élections.

Les deux principaux acteurs de la vie politique grecque — MM. Constantin Mitsotakis, président de la Nouvelle Démocratie (conservateur) et Andréas Papandréou, président du PASOK (Mouvement socialiste panhellénique) et toujours vivant politiquement malgré les scandales qui l'ont affecté — se déclarent, l'un et l'autre, convaincus de l'emporter.

Pour le leader conservateur, dont le parti est arrivé en tête à deux reprises lors des précédentes consultations de juin et novembre 1989 sans

toutefois obtenir la majorité absolue, il s'agit de former un gouvernement conservateur pour sortir en quatre ans le pays de la crise économique. Pour mener à bien cette tâche, il estime qu'il lui faut au moins 150 sièges (soit exactement la moitié des sièges du parlement monocaméral).

En dessous de ce chiffre, il se rangera dans l'opposition, excluant toute collaboration avec un autre parti en raison de l'échec des gouvernements « de coopération » précédents. Il faudra alors recourir, selon lui, à une nouvelle consultation.

Pour sa part, M. Papandréou estime qu'il y aura un gouvernement « au lendemain de l'élection, en se montrant convaincu d'une possibilité d'entente avec la Coalition de gauche et du progrès (troisième force politique du pays, dominée par les communistes).

Selon M. Papandréou, qui a achevé sa campagne jeudi par un grand rassemblement électoral à Salonique, deuxième ville du pays, le PASOK pourra former un gouvernement « fort, stable, efficace, progressiste et rénovateur ».

Mais la Coalition pose des conditions à ce soutien éventuel. Les membres de ce gouvernement, notamment le premier ministre, « seront jugés par tous », a dit Mme Maria Damanaki, 38 ans, membre du bureau exécutif de la Coalition et vice-présidente du Parlement sortant. Il serait en effet difficile, pour la Coalition, de soutenir un gouvernement dirigé par l'ancien premier ministre Andréas Papandréou, dont le rôle dans les scandales politico-financiers qui ont ébranlé le pays reste encore mal éclairci.

La sécession est à l'ordre du jour des élections slovènes

LJUBLJANA (Reuter) — La Slovénie organise demain des élections pluralistes, les premières depuis la Seconde guerre mondiale dans cette république, l'enfant terrible de la Yougoslavie communiste.

La campagne électorale, largement dominée par la question de la sécession de la Slovénie, a fait naître l'espoir d'une ère de démocratie dans la région et augure de possibles bouleversements dans la Fédération yougoslave toute entière.

« Il est impossible de prévoir à quoi ressemblera la Yougoslavie à la fin de l'année. Ce pourrait être une fédération, une confédération ou elle pourrait ne plus exister du tout », réplique-t-on dans les milieux diplomatiques occidentaux.

Des élections sont prévues en avril en Croatie et d'autres républiques envisagent d'organiser des élections l'an prochain.

Dix-sept organisations politiques, de toutes tendances, sont en lice pour les 240 sièges du Parlement slovène, dont les communistes pourraient être évincés en dépit du changement de nom de leur parti et de leur départ de la Ligue des communistes, en pleine perte d'influence au niveau fédéral.

Parallèlement, quatre candidats, dont l'ancien chef régional de la Ligue des communistes Milan Kucan, se disputent les suffrages des électeurs pour la présidence.

À Ljubljana, capitale de la Slovénie, certains responsables prévoient la formation d'une coalition, car aucun parti ne semble suffisamment

fort pour obtenir la majorité absolue.

« Je doute qu'un parti quelconque obtienne une majorité absolue en Slovénie. Aussi y aura-t-il une sorte de coalition au Parlement », estime un commentateur politique slovène.

Les deux principales formations de l'opposition sont la coalition anti-communiste de l'Opposition démocratique de Slovénie (DEMOS), une coalition de forces anti-communistes, et les Verts de Slovénie, un parti écologiste crédité de plus de 30 % des intentions de vote.

« Il est grand temps pour les Sloènes de renverser les communistes et d'opter pour une opposition unie qui écrira une nouvelle constitution slovène et ouvrira la porte à une Slovénie autonome », a déclaré France Bucar, responsable de Demos.

Les ex-communistes, regroupés au sein du Parti de la réforme démocratique (PRD), et le Parti libéral pourraient cependant faire un score honorable car ils ont montré depuis longtemps leur attachement aux réformes.

« Le processus de démocratisation s'est réalisé plus naturellement en Slovénie et l'un de ses principaux animateurs a été la Ligue des communistes », a souligné Kucan dans une interview à Reuter. « Le seul programme de l'opposition, c'est la défaite du communisme ».

La presse officielle slovène s'adapte aux changements et donne désormais la parole à toutes les formations politiques. Quant à la télévision, elle a accordé un temps de parole à chaque candidat.



Université de Montréal

LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE À CRÉÉ POUR VOUS PLUS DE

25 PROGRAMMES* DYNAMIQUES

BIEN ADAPTÉS À VOS BESOINS PROFESSIONNELS

Trouvez ci-dessous le programme qu'il vous faut:

- Animation des groupes et des organisations
- Biotechnologies (Introduction)
- Créativité : fondements et méthodes
- Criminologie I et II
- Droit
- Études de l'environnement
- Études individualisées
- Gérontologie
- Gestion des services de santé I et II
- Information et journalisme
- Inhalothérapie
- Publicité
- Recherche documentaire et rédaction française
- Relations industrielles I et II
- Relations publiques
- Santé communautaire
- Santé et sécurité du travail
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Sciences de la communication
- Toxicologie éco-industrielle
- Toxicomanies : prévention et intervention
- Traduction I et II

Des certificats bien agencés peuvent vous mener à un baccalauréat ès arts ou ès sciences et vous aideront concrètement dans votre carrière.

VOUS APPRENEZ POUR AGIR

Nos conseillers en formation se feront un plaisir de vous guider au besoin dans votre choix de programme.

* Les cours sont donnés le soir ou la fin de semaine et plusieurs sont ouverts aux étudiants libres.

Votre expérience professionnelle est prise en considération lors de l'étude de votre dossier.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
Le 1^{er} juin 1990

POUR PLUS D'INFORMATION :

Service d'accueil
3335, chemin Queen Mary
Rez-de-chaussée
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 19h
et le vendredi de 9h à 17h

ou téléphonez au
(514) 343-6090

APPRENDRE POUR AGIR

RECOURS COLLECTIFS AVIS AUX MEMBRES DÉLAI ET MODALITÉS DE RÉCLAMATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Recours collectifs)

No: 500-06-00006-847
FRANK JEUDI

No: 500-06-00005-849
DANIELLE JOLY

Représentante

- et -
No: 500-06-00007-845
MOISE CADDOCH

Représentants

- vs -

PAQUETTE, ROCHELEAU, DION,
GRENIER & ASSOCIÉS ET AL

LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE,
POITEVIN, GIGUÈRE & ASSOCIÉS ET AL

Intimés

- et -
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

- et -
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Intervenants

À toutes les personnes auprès de qui, entre le 1^{er} septembre 1982 et le 1^{er} juillet 1987, les intimés (PAQUETTE, ROCHELEAU, DION, GRENIER & ASSOCIÉS ET AL et LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE & ASSOCIÉS ET AL) ont, lors d'un même déplacement, exécuté plusieurs brefs de saisie mobilière après jugement avec ou sans l'utilisation d'un sabot et/ou plusieurs mandats d'incarcération et à qui, on a réclamé des frais de transport et/ou des honoraires pour chacun des brefs et/ou mandats et qui ont payé en argent ou on fait des travaux compensatoires ou ont purgé des peines de prison;

1. PRENEZ AVIS QUE le 30 mars 1990, l'Honorable Juge Ginette Piché J.C.S., vous a accordé un délai supplémentaire pour réclamer les sommes qui vous sont dues;
2. Cette ordonnance fait suite au règlement hors Cour qui est intervenu dans les trois recours collectifs ci-haut mentionnés, lequel règlement fut approuvé par la Cour supérieure le 23 août 1988;
3. Aux termes de ce règlement hors Cour, une somme de 98 521,95 \$ est présentement disponible pour le paiement des frais, déboursés et des réclamations des membres du groupe;
4. Vous êtes en conséquence invités à présenter votre réclamation au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal dans les 60 jours suivant la publication du présent avis, soit d'ici le 6 JUIN 1990 inclusivement;
5. À l'expiration de ce délai, les membres qui auront présenté et prouvé leurs réclamations seront payés en totalité ou en partie selon les conditions et modalités suivantes:
 - a) Dans l'éventualité où la somme de 98 521,95 \$ serait insuffisante pour payer la totalité des réclamations des membres ayant prouvé légalement leurs réclamations, les membres seront payés au prorata;
 - b) Chaque membre qui aura présenté sa réclamation au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, dans le délai requis et qui en aura établi le bien fondé, recevra, selon le cas, la somme suivante, sous réserve de l'alinéa a) du paragraphe 5:
 - i) Le montant des sommes prétendument payées en trop en frais de transport et/ou honoraires d'huissiers;
 - ii) Une indemnité de 30,00 \$ pour chaque unité de travail compensatoire effectuée en trop;
 - iii) Une indemnité de 25,00 \$ pour chaque journée de prison prétendument purgée en trop.
6. Le membre qui désire produire sa réclamation doit envoyer une lettre à:

Me Nicole Gill
Protonotaire adjointe de la Cour supérieure du district de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 1.175
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone: 393-2000

dans laquelle il indique:

- i) son nom, son adresse et son numéro de téléphone;
 - ii) le nom des parties au présent recours collectif;
 - iii) le reçu du paiement effectué à l'huissier, ou une copie de l'entente pour effectuer les travaux compensatoires, ou un écrit attestant de la durée de l'incarcération et des jugements ainsi purgés;
 - iv) toute autre information ou document utile à la preuve de sa réclamation;
6. PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE si vous ne présentez pas votre réclamation d'ici le 6 juin 1990 inclusivement, les sommes non réclamées par les personnes visées par les trois recours collectifs ci-haut mentionnés, seront disposées par le Tribunal, sans autre avis ni délai;
7. Le présent avis vous est transmis à la suite d'une ordonnance de l'Honorable Juge Ginette Piché.

Fonds d'aide aux recours collectifs
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 7.50
Montréal (Québec)
H2Y 1B6
Téléphone: (514) 393-2114
Montréal, le 30 mars 1990.

Péladeau, Hitler et les Juifs

« L'actualité » a cédé à un journalisme déplorable

LE PRÉSIDENT de Québec, en niant totalement les propos que *L'actualité* lui a attribués (à propos de Hitler, dont il aurait admiré « la volonté de fer et la discipline » mais aussi des Juifs qui « prennent trop de place »), a désamorcé une crise qui aurait pu être grave pour la société québécoise. Il a aussi rétabli son nom et, du coup, celui du Québec à l'extérieur.

Dans aucun pays démocratique, en effet, un patron de presse ne saurait, sans conséquences sévères, vouer ouvertement une admiration à un tel dictateur, ni surtout répéter un discours antisémite aussi corrosif. Dans le cas de M. Pierre Péladeau, l'affaire revêtait d'autant plus de gravité qu'il incarne à sa manière le « succès » d'une nouvelle classe d'entrepreneurs québécois. Le Québec et sa communauté juive, surtout dans le contexte politique actuel, n'ont pas besoin d'un autre conflit à caractère ethnique.

En outre, contrairement à ce que le bimensuel a rapporté dans sa livraison datée du 15 avril, M. Péladeau n'aurait pas envoyé de notes de service « sèches » quand *Le Journal de Montréal* publiait un article « élogieux à l'endroit des Juifs ». La dérogation de M. Péladeau est opportune. Un quotidien peut favoriser la promotion d'entreprises « francophones » (comme dit le faire M. Péladeau), mais il doit être équitable pour les autres entreprises, fussent-elles anglophones ou juives. Or, justement, le patron de Québec, en nouant des liens d'affaires avec M. Robert Maxwell, ne montrait guère qu'il était un antisémite. Alors ?

Bien qu'on préférerait tourner cette page douloureuse, force est pour les journalistes et pour le public de se poser des questions sur un autre patron de presse. Même si les propos prêtés à M. Péladeau avaient été authentiques, ils étaient d'une nature si offensante pour toute une partie de la société québécoise qu'on doit se demander quelles raisons impérieuses exigeaient qu'ils fussent publiés à 260 000 exemplaires.

Dans la « rectification » qu'il a publiée jeudi soir, M. Jean Paré condamne son pigiste, le journaliste Jean Blouin. Mais l'éditeur de *L'actualité* n'a pas la réputation de laisser paraître dans ses pages rien qui n'ait son plein accord sinon sa propre marque. Comment semblable « accident » professionnel a-t-il pu se produire dans un texte aussi important mettant en cause une des personnalités les plus en vue du Québec ?

M. Paré a cité une partie éloquent de l'entre-

vue de M. Péladeau à propos de Hitler et il en a analysé un autre passage, écrit-il, avant de conclure qu'on n'en avait pas rapporté fidèlement les propos. Mais qu'en est-il des Juifs qui « prennent trop de place » ? Cela ferait partie du reste de l'article que M. Paré n'a pas « présentement les moyens de vérifier ». L'éditeur, pas plus que l'auteur de l'article, ne peut escamoter toute explication. Des poursuites judiciaires, il est vrai, sont dans l'air. Mais si le public a droit à la vérité, ce n'est pas avec un *sub judice* qu'on la lui fournira.

Dans la presse à grand tirage, on exhume périodiquement Hitler et les phantasmes qu'il suscite chez un troupeau en mal de chef en acier et de parades casquées. Mais Montréal a-t-elle besoin de ce folklore trouble, surtout quand des néo-nazis s'activent à y désacraliser des cimetières juifs ou à jouer à la *schutzstaffel* dans le métro ?

Certes, M. Péladeau dirige un empire qui mérite d'être davantage scruté qu'il ne l'a été à ce jour, y compris quand il imprime et distribue LE DEVOIR. Mais il ne faut pas être dupe de la concurrence entre publications. Tant mieux si les médias se critiquent entre eux, mais quelle liberté de presse et quelle information du public la direction de *L'actualité*, possession de l'empire Maclean Hunter, sert-elle au juste quand, dans un « portrait » de M. Péladeau, elle donne en passant un croche-pied à la campagne de financement du DEVOIR ?

Dans un monde de médias souvent jugés ternes sinon uniformes, nul ne blâmera *L'actualité* pour des articles inédits et révélateurs, si percutants ou troublants soient-ils. Mais ce journalisme à haute sensation ne doit pas couvrir des jobs idéologiques ou autres qui n'oseraient s'afficher à ciel ouvert. Bon prince, M. Péladeau a accepté, hier, les excuses de M. Paré. Le patron de Québec, qui rêve sans doute encore de lancer un grand périodique, ne craint plus qu'on ait voulu lui casser les reins.

Mais *L'actualité* a cédé à un genre de journalisme qui est déplorable. La magazine n'en est pas aujourd'hui la seule victime. Bien des Québécois seront encore plus inquiets d'un certain discours ethnocentrique. Et non sans raison. Car tout un courant aurait bien aimé que M. Péladeau ait préféré Hitler aux Juifs. On devrait combattre ce fanatisme-là au lieu d'en accréditer les insanités.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

L'ombre d'un géant du siècle

Montréal doit célébrer la mémoire de Charles de Gaulle

EN PRÉVISION des fêtes du 350^{ième} anniversaire de Montréal, il faut relancer avec insistance le projet de donner le nom de Charles de Gaulle à l'une des artères ou même des places principales de la ville. Le projet ressort périodiquement, il est timidement évoqué, on en repousse systématiquement la mise en oeuvre vers d'autres lendemains. L'occasion serait belle de célébrer les racines françaises d'une ville qui a eu longtemps droit au titre de métropole. Le moment paraît idéal pour commémorer l'existence de l'un des grands politiques du siècle qui s'achève.

C'est évidemment la tenue, à l'Université de Montréal, du colloque « De Gaulle en son siècle » qui permet de revenir sur cette question. Dans le sillage d'une série de manifestations analogues tenues dans de nombreux pays à travers le monde, ce colloque prépare en quelque sorte la série de manifestations qui, en novembre prochain, commémoreront en France le centième anniversaire du fondateur de la Ve République.

À la faveur de ces deux jours de travaux, l'image de Charles de Gaulle s'est dégagée avec un peu plus de netteté. Au moment où « l'Europe des patries » redevient projet concret, au moment où l'Afrique cherche un second souffle, au moment où s'effritent notion et réalité des deux blocs est-ouest, la coïncidence est étonnante. De Gaulle retrouve aujourd'hui une actualité, qui permet

une meilleure lecture des événements des derniers mois.

De Gaulle aura soulevé des passions comme seuls les grands hommes peuvent le réussir. Il a imprimé à la France du lendemain de la Deuxième Guerre un cours politique que personne n'aurait osé imaginer après cinq ans d'occupation. Il aura fallu la crise d'Algérie pour le ramener au pouvoir et lui permettre de réaliser les grands desseins médités dans la solitude de Colombey-les-deux-églises.

Selon l'un des participants au colloque de Montréal, De Gaulle représente l'un des piliers de la politique étrangère de la France au même titre que François Ier, le cardinal de Richelieu et Napoléon. La filiation est impressionnante. Elle correspond au personnage qui a porté au rang de politique « une certaine idée de la France ».

Montréal se targue et s'enorgueillit de son titre de deuxième ville française du monde. Elle n'a pas le loisir d'imposer un plus long purgatoire au souvenir d'un homme qui a marqué l'histoire du siècle et a profondément contribué à redonner au fait français grandeur et rayonnement à travers le monde. Invoquer prétexte et autres considérations pour refuser de doter Montréal d'une place ou d'un boulevard Charles-de-Gaulle serait pusillanimité décourageante.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Quel règlement à Hydro ?

La faible productivité pourrait pousser les tarifs à la hausse

S'IL FAUT en croire le ministre québécois du Travail, M. Yves Séguin, le gouvernement n'aurait guère d'autre choix que de faire adopter une loi spéciale pour mettre fin au conflit de travail qui sévit depuis plusieurs mois à Hydro-Québec. Tout espoir n'est pas perdu, mais les chances d'un règlement négocié paraissent très minces.

Curieusement, dans l'éventualité d'une intervention législative, le gouvernement serait appelé à définir lui-même les grandes lignes du plan d'action, dont il a fait la demande à la direction d'Hydro-Québec, en vue d'accroître la productivité de l'entreprise. Car ce plan dépendra largement des dispositions de la prochaine convention collective. Lors des négociations, la société d'État a fait plusieurs demandes visant à améliorer le rendement des employés, mais elle s'est heurtée à un refus systématique des représentants syndicaux.

Quelle position prendrait alors le gouvernement ? Ne serait-il pas enclin à opter pour la solution la plus facile, c'est-à-dire maintenir le statu quo. Ce serait une grave erreur. Québec mériterait peut-être son image auprès des syndicats, mais au bout de la ligne, ce sont les consommateurs qui paieraient la note, sous forme de hausse de tarifs. L'augmentation qu'on nous prépare est déjà assez élevée pour ne pas en rajouter.

Dans son allocution lors de l'ouverture des travaux de la commission parlementaire tenue la semaine dernière sur la proposition tarifaire d'Hydro-Québec, la ministre responsable de la société d'État, Mme Lise Bacon, a affirmé sur un ton résolu : « Je m'attends que la productivité connaisse une nette amélioration ».

Or, d'après son plan de développement, Hydro-Québec prévoit effectivement des gains de productivité de 5 % au cours des prochaines années. Il s'agit d'un progrès somme toute modeste, mais qui ne pourrait être réalisé que si bon nombre des demandes de l'entreprise sont satisfaites.

La ministre et le gouvernement s'en souviendront-ils, le cas échéant ?

Dans l'hypothèse du statu quo, les coûts d'exploitation augmenteraient sensiblement. En réalité, il semble que le conflit de travail n'ait pas entraîné jusqu'ici d'augmentation importante des charges d'exploitation. Mais, dans les années à venir, l'entreprise est susceptible de subir des coûts importants en raison de la convention collective elle-même et du *ratrapage* que les employés voudront effectuer pour compenser les pertes qu'ils ont encourues.

Si Hydro-Québec ne pouvait atteindre son objectif de productivité, elle accuserait des pertes de l'ordre de 100 millions \$ sur trois ans, soit l'équivalent de plus de trois points de pourcentage de hausse de tarifs. La société d'État a proposé deux majorations successives de 7,5 %, en 1990 et en 1991, avec l'espoir d'amorcer une baisse en 1992. À défaut d'une augmentation de la productivité, les tarifs ne diminueraient pas, ils vont rester à ce niveau, voir même grimper davantage.

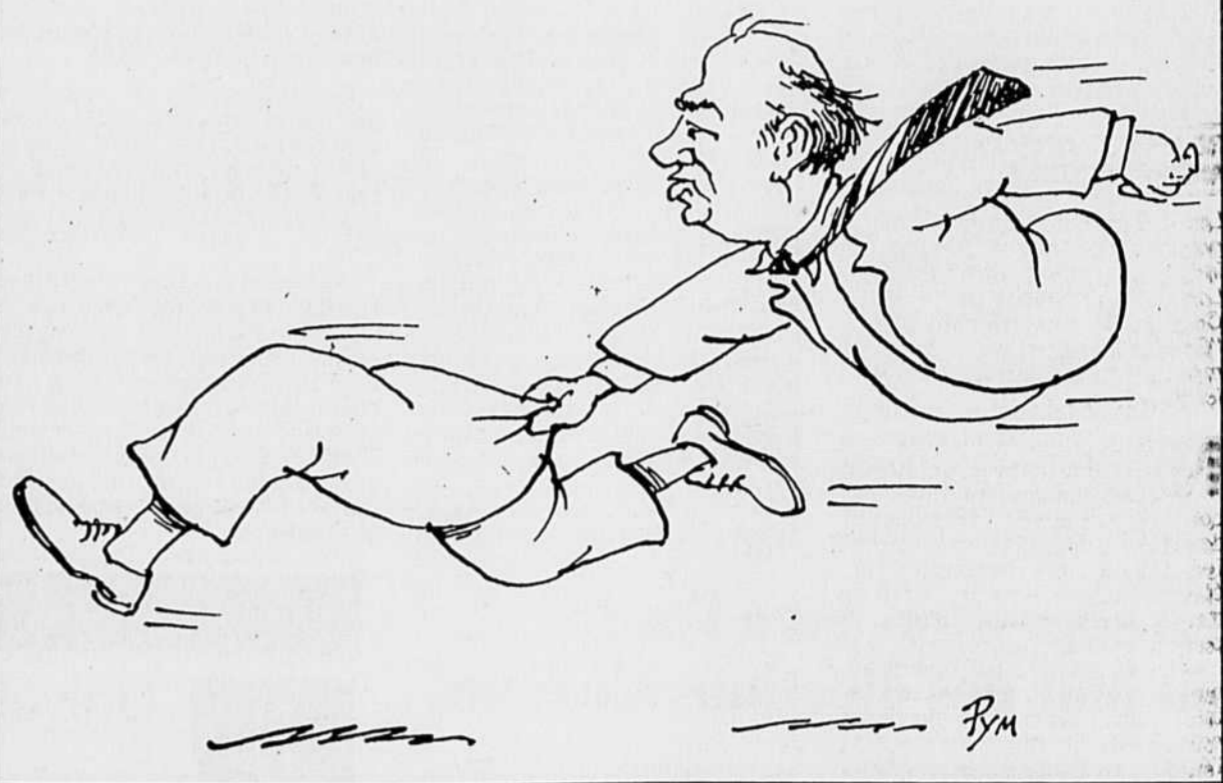
Des tarifs aussi élevés inciteraient certes les consommateurs à gaspiller moins, mais il ne faut pas pousser l'économie d'énergie jusqu'à faire payer par les usagers la faible productivité des employés d'Hydro-Québec.

Le gouvernement n'aurait donc pas la tâche aisée en adoptant une loi spéciale. D'une part, il ne peut laisser grimper indûment les tarifs ; d'autre part, s'il répond positivement à la plupart des demandes d'Hydro-Québec, il risque d'aggraver le climat de travail dans l'entreprise et de compromettre l'objectif de productivité.

En somme, on ne voit pas comment ce problème pourrait être résolu à brève échéance. Il faut plutôt l'envisager à moyen terme, et c'est dans cette perspective que le gouvernement devrait intervenir, s'il en décide ainsi.

— ALBERT JUNEAU

TRAIT LIBRE



CARICATURE REPRODUITE DU MONDE

LETTRES AU DEVOIR

Le MSC frappe encore !

À CAUSE de notre négligence collective, nous, Montréalais, avons laissé un groupuscule de fanatiques religieux faire main basse sur l'administration de la CECM. Dans leur insistance à brandir « le rôle dirigeant » du (ou plutôt d'un certain) catholicisme, M. Pallascio et ses collègues ne reflètent ni ne représentent l'ensemble de la population.

Leur offre empoisonnée « d'aider » les autres confessions à former leurs écoles déshonore le Québec français et renforce les vieux préjugés à propos d'une société fermée et rétrograde.

Le contrôle sectaire d'une poignée d'individus sur le principal réseau d'écoles de la métropole a trop duré. Il faut souhaiter que des voix de plus en plus nombreuses et diversifiées dénoncent cet abus de pouvoir et réclament une école qui soit démocratique, ouverte sur la réalité contemporaine de Montréal et respectueuse de toutes les traditions spirituelles.

Le temps des religions d'État est révolu.

— FRANÇOIS THÉRIEN
Montréal, le 4 avril.

Des coups

AU SUJET des incidents récents au Collège du Vieux Montréal, c'était inquiétant de lire dans LE DEVOIR du 29 mars que selon le lieutenant Lauzon du poste 33 « aucun coup n'a été porté » par des policiers.

Cette affirmation est contraire à de nombreux témoignages à l'effet que des coups ont certainement été reçus par des étudiants et étudiantes dans la rue Ontario et sur le gazon des Habitations Jeanne-Mance en face du Collège.

On voit difficilement comment expliquer l'affirmation du policier autrement que par l'incompétence ou bien le mensonge délibéré. Elle semble avoir induit le ministre de l'Éducation en erreur dans sa déclaration subséquente à l'Assemblée nationale, ce qui n'est pas de nature à aider à la recherche de solutions ni à inspirer confiance en nos institutions démocratiques.

— CHARLES DE MESTRAL
Montréal, le 5 avril.

Panne d'amabilité

Lettre à VIA
PASSAGER régulier de votre service entre Ste-Foy et Montréal, je fais le voyage aller-retour, quelques fois par mois.

Le train de 8h23, le samedi 17 mars, pour des raisons semble-t-il de signalisation, est arrivé avec 50 minutes de retard. Je comprends qu'il puisse y avoir des panes, il faut vivre avec. Ce que je comprends moins, c'est qu'on nous laisse dans l'ignorance.

On doit demander au chef de train ce qui se passe. Pourquoi personne ne prend-il donc la peine de nous informer ? Beaucoup moins de personnes se plaindraient aux préposés qui écopent de commentaires douteux de la part de nombreux passagers.

Je trouve dommage qu'on ait aboli les rabais pour retard, non pas pour en profiter puisqu'en deux ans d'utilisation assidue, c'est la première fois que je suis victime d'un tel retard, moi qui avait une réunion à midi.

Je déplore autre chose : la piètre qualité du service. Je sais qu'il y a les fameuses coupures, il faut vivre avec. Cependant, je ne crois pas que VIA ait coupé dans le sourire et l'amabilité du préposé « au tablier jaune moisson ».

Certains employés syndiqués ont peut-être eu la brillante idée

de déplaire aux voyageurs afin de manifester leur mécontentement. À mes yeux, ce n'est ni l'endroit, ni le moyen.

Malgré tout, on n'est pas près de me décourager d'utiliser le train. Ces gens sans scrupules et sans considération pour leur emploi ne réussiront pas à changer mes habitudes de voyage.

Se faire tirer deux contentants de crème parce que vous demandez poliment un café, c'est pas drôle (fort heureusement, ils étaient encore scellés !). Si ce préposé est frustré par son emploi, il peut aller au bureau de chômage. Ça en fera juste un de plus et les passagers seront heureux de le savoir chez lui.

À bon entendre, merci.
— GERVAIS LESSARD
Ste-Foy, le 23 mars.

Un libre choix

L'AVORTEMENT est un sujet courant dont tout le monde parle aujourd'hui. Je suis pour cette opération lorsque c'est nécessaire mais malheureusement beaucoup de gens en abusent.

Je pense que les raisons valables pour donner droit à l'avortement seraient quand il y a eu un viol ou lorsque la femme est en danger de mort. Les jeunes surtout, ne prennent pas la responsabilité de se protéger car ils se fient à l'avortement. Ce n'est pas vraiment un cas valable.

Est-ce que l'avortement est un meurtre ? Dans les trois premiers mois je ne pense pas que c'est un meurtre, après, c'est un peu tard pour y penser. Les docteurs disent qu'après trois mois il peut y avoir danger pour la mère, alors ce n'est pas recommandé.

Qui devrait avoir à prendre la décision ? Je crois que c'est à la femme de décider. L'homme peut donner son opinion et des conseils mais la décision finale revient à la femme. C'est la femme qui va le porter pendant neuf mois et c'est elle qui va souffrir, si elle n'est pas prête à ça, pourquoi elle le ferait ?

J'en conclus que l'avortement devrait être un libre choix et ce serait aux femmes de décider.

— ÉRIC ROY
élève 4e secondaire
Longueuil, le 26 mars.

Les dividendes de la CEQ

Lettre à Mme Lorraine Pagé,
présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec

COMME j'ai été heureuse d'accepter votre invitation chez Bill Wong et d'assister hier, pour la première fois, à une réunion plus qu'intéressante. J'ai été soulagée d'apprendre que mes collègues (permanents) en avaient gros sur le coeur et qu'ils étaient passablement déçus eux aussi du travail de la CEQ tout au long de cette présente négociation.

Je me permets de vous rappeler que la fonction première d'un syndicat est de défendre ses membres syndiqués : qui sont dans ce cas-ci majoritairement des « enseignants » et dans cette optique, je ne comprends pas que l'on ait parlé beaucoup de la santé et très peu de l'éducation !

Arrêtez de vous raconter des histoires en nous disant qu'il y a eu des gains. Encore heureux qu'ils n'aient pas augmenté la tâche un peu plus, de la façon dont vous nous avez défendus, cela n'aurait pas été surprenant !

Vous nous avez demandé comment on se sentait à l'intérieur de la centrale. Eh bien ! on se sent petit, oublié, déprimé. Nous avons perdu confiance en notre syndicat, nous les précaires et — plus grave — les permanents aussi.

Le temps n'est plus au repos mais à la bataille, vos devoirs ne sont pas faits Madame la Présidente, il va falloir les faire ! Il faudra regagner la confiance de vos membres pour qu'ils vous suivent, refaire un plan d'action qui se tienne et qui sera « achetable », s'occuper à revaloriser notre profession auprès de Monsieur Tout le monde et bien sûr s'occuper de

la précarité d'emploi pour en faire une priorité comme dans le secteur de la santé.

Une enseignante à statut précaire qui aimerait bien que les cotisations qu'elle paie depuis 11 ans, rapportent un peu !

— CHRISTINE ROY
Montréal, le 4 avril.

Toujours plus haut !

UNE ERREUR s'est glissée dans le sous-titre de la photo d'un M-17 (LE DEVOIR, 2 avril, p. 14) à l'effet que celui-ci venait d'établir un record d'altitude en atteignant 21 880 mètres (71 907 pieds).

Le record d'altitude cité dans l'édition 1985 du Guinness est de 37 650 mètres (123 524 pieds) établi par un MiG-25 le 31 août 1977. Déjà le 14 décembre 1959 un F-104C avait franchi 31 153 mètres (102 208 pieds). On se souviendra qu'à la même époque l'avion espion Lockheed U-2 était capable d'atteindre 24 400 mètres (80 000 pieds), sans toutefois que ce record soit homologué, pour des raisons de sécurité.

— JACQUES PERRAULT
St-Laurent, le 3 avril.

Envahissement culturel

LE GOUVERNEMENT fédéral ne se contente pas d'envahir le domaine linguistique au Québec par sa loi C-72 et l'entente Weinberger-Ryan, au détriment de la loi 101 — pour ce qu'il en reste —, mais il entre à pieds joints dans le domaine culturel, que l'on croyait pourtant également réservé au gouvernement québécois.

Ainsi assistons-nous depuis quelque temps à une offensive bien planifiée de la part du ministre Marcel Masse qui annonçait récemment la création de deux musées : un musée des arts de la scène à Montréal et un musée de la Nouvelle-France à Québec. De plus, le même ministre fédéral multiplie les subventions à la construction et à la rénovation de salles de spectacles.

Vraiment, le gouvernement Bourassa n'est plus le maître d'oeuvre de nos institutions culturelles. Qu'il accepte des subventions fédérales, nous le voulons bien — elles viennent de nos taxes et nos impôts — mais, à condition qu'il les affecte lui-même à la création d'institutions de son choix qui correspondent à nos besoins et à nos caractéristiques.

Le gouvernement Bourassa ne laisse-t-il pas malheureusement la voie libre au fédéral dans le domaine culturel en diminuant la part de son budget réservée à la culture, au lieu de l'augmenter vers le « pourcent » tel que promis et répété depuis son élection en 1985 ? Situation que dénonce vigoureusement la Coalition du monde des arts, un regroupement de 85 organismes artistiques et culturels du Québec.

— GÉRARD TURCOTTE
St-Hyacinthe, le 2 avril.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements: (514) 844-3368

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Moduler les coûts de formation universitaire

60 % des étudiants paieraient moins que le montant prévu dans le projet gouvernemental, alors que les autres verraient leurs contributions augmenter

RÉGINALD GRÉGOIRE
ANDRÉ JUNEAU

Les auteurs sont respectivement président de Réginald Grégoire Inc. et président de BIRO, Inc. Lors des audiences de la Commission parlementaire sur l'Éducation, ils ont présenté un mémoire dont nous reproduisons ici quelques extraits

NOTRE proposition s'appuie sur le fait que les programmes de formation universitaires aux coûts les plus élevés correspondent, dans l'ensemble, aux carrières professionnelles aux revenus les plus élevés. Compte tenu de ce fait et d'autres considérations, il est proposé ce qui suit :

— quel que soit le programme auquel un étudiant ou une étudiante est inscrit, l'État assume, en principe, un coût de base identique pour tous, et l'étudiant ou l'étudiante la totalité du coût excédentaire;

— l'étudiant ou l'étudiante rembourse tout emprunt effectué pour le paiement de ses droits de scolarité à même ses revenus dépassant un certain « seuil » réalisés au cours de ses X premières années de carrière.

— Dans le cadre proposé, plus de 60 % des étudiants paieraient moins que ce que prévoit le projet gouvernemental sur les droits de scolarité, déjà annoncé, alors que moins de 40 % paieraient davantage, accroissant ainsi de 150 à 250 millions \$ par année leur contribution au financement des universités.

Rappel de certains faits

La formation universitaire coûte plus cher, dans son ensemble, que toute autre formation de niveau inférieur.

Les revenus de la main-d'œuvre de qualification universitaire sont plus élevés que ceux de la main-d'œuvre de qualification infra-universitaire.

Le coût de la formation universitaire varie considérablement selon les diverses orientations disciplinaires ou professionnelles en cause ainsi que selon le cycle d'études.

La rémunération des professionnels et professionnelles de formation universitaire varie également con-

Répartition initiale et répartition définitive des coûts institutionnels de formation dans cinq cas fictifs					
PROGRAMME	COÛT TOTAL	RÉPARTITION INITIALE		RÉPARTITION DÉFINITIVE	
		L'État	L'individu	L'État	L'individu
	\$	\$	\$	\$	\$
PROGRAMME A					
Cas no 1	30 000	27 000	3 000	27 000	3 000
PROGRAMME B					
Cas no 2	75 000	27 000	48 000	27 000	48 000
Cas no 3	75 000	27 000	48 000	72 000	3 000
PROGRAMME C					
Cas no 4	150 000	27 000	123 000	27 000	123 000
Cas no 5	150 000	27 000	123 000	70 000	80 000

sidérablement selon les diverses orientations disciplinaires ou professionnelles en cause.

Il existe une corrélation élevée entre le coût de la formation universitaire dans les divers secteurs disciplinaires et les revenus auxquels cette formation donne accès.

Les programmes de formation universitaire aux coûts de revient les plus élevés et conduisant aux revenus les plus élevés sont en même temps ceux qui sont les plus contingents.

Les universités disent avoir besoin de ressources plus considérables pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités.

L'État dit ne pouvoir financièrement faire davantage pour les universités.

La plupart des étudiants et étudiantes, en raison de leur situation économique actuelle, ou prévisible en tant que professionnels, considèrent qu'ils sont incapables de faire face à des droits de scolarité substantiellement plus élevés sans gêner leur accès à l'université.

Schéma d'un partage État-Individu

L'État assume 90 % du coût de revient moyen réel des programmes de formation « les moins coûteux », et ce jusqu'à ce que la proportion de la population étudiante universitaire bénéficiant de cette contribution — considérée, en principe, comme un maximum pour tous les étudiants et étudiantes — atteigne 60 %.

L'autre 40 % de la population étudiante universitaire, soit celle qui est engagée dans les programmes de formation « les plus coûteux » (et qui sont aussi, le plus souvent, ceux qui conduisent vers les carrières les plus rémunératrices), assume la totalité de l'excédent du coût de la formation pris en charge par l'État.

Modalités et limites de remboursement de la dette

Le remboursement, s'il y a lieu, de l'emprunt contracté par les étudiants inscrits dans les programmes de formation « les plus coûteux », pour fins de paiement de leurs droits de scolarité, est effectué à même l'excédent réel de revenus, ultérieurement réalisés, en regard de la rémunération moyenne atteinte par les diplômés issus des programmes de

formation aux coûts de revient « les moins coûteux ». Règle corollaire : pas d'excédent de revenu, pas de remboursement.

Le remboursement de l'emprunt est d'autant plus rapide que l'excédent est considérable.

L'emprunt pourrait être réduit, dans certains cas, par exemple, pour des étudiants ou étudiantes ayant terminé une maîtrise ou un doctorat à l'intérieur d'un délai prescrit ou ayant choisi des secteurs disciplinaires « cibles » dans le cadre de programmes de développement économique, social ou culturel particuliers.

Tout solde débiteur subsistant au-delà de X années de carrière est radié, l'État assumant les « mauvaises créances ».

Justification du modèle proposé

La société a besoin d'une main-d'œuvre de formation universitaire. Aussi, assume-t-elle la plus grande partie de l'ensemble des coûts de revient de l'enseignement universitaire.

Certaines catégories de profes-

sionnels de formation universitaire bénéficient, dans notre système socio-économique, d'une rémunération supérieure à celle touchée par d'autres catégories de professionnels de formation également universitaire. Aussi, ces personnes assument-elles ce qu'il en coûte en surplus pour avoir accès à ce niveau supérieur de rémunération associé à la pratique de leur profession. Règle appliquée : les privilégiés paient leur juste part du coût d'accès à leurs privilèges.

La société ne doit pas dissuader les nouveaux diplômés universitaires aux orientations professionnelles potentiellement les plus lucratives de s'engager dans des cheminements de carrière effectivement moins rémunérateurs que ceux prévus pour la plupart de ces diplômés. Aussi, l'État radie-t-il tout solde figurant au compte de ses débiteurs ex-étudiants universitaires au terme de X années de pratique professionnelle.

Les études universitaires constituent un investissement tant pour la société que pour l'individu. Les deux tirent profit de cet investissement. Le modèle ici proposé tente de répartir équitablement cet investissement entre les deux parties proportionnellement aux bénéfices que chacune en retirera effectivement.

Modalités administratives

La dette contractée ultimement à l'égard de l'État pour le paiement de droits de scolarité s'ajoute, s'il y a lieu, à celle déjà possiblement contractée à d'autres fins (hébergement, alimentation, transport, outils de travail, etc.) pour la poursuite d'études universitaires.

Les mécanismes et agents qui interviennent dans la gestion des emprunts pour le paiement des nouveaux droits de scolarité sont ceux mêmes qui interviennent dans la gestion des emprunts contractés actuellement par les étudiants pour les mêmes fins ou à d'autres fins.

Éventuellement, les remboursements d'emprunts contractés pour paiement des droits de scolarité pourraient être déductibles du revenu imposable (il s'agit d'une dépense effectuée pour gagner un revenu, même si cette dépense est antérieure à l'année de réalisation des

revenus; ce qui entraînerait, le cas échéant, une modification de la loi de l'impôt).

Les statistiques du BSQ, du MESS, de Statistique Canada, de même que les statistiques fiscales (tant celles d'Ottawa que celles de Québec) permettent de mettre annuellement à jour les différents paramètres requis pour le fonctionnement du système.

Le degré de complexité du système requis pour mettre en oeuvre la proposition objet du présent mémoire est substantiellement moindre que celui propre aux multiples activités que l'on retrouve dans les institutions financières.

Illustration du modèle

Supposons que le coût de revient de l'enseignement universitaire pour trois programmes différents de formation se présente comme suit :

- Programme A (3 ans) — 30 000 \$;
- Programme B (4 ans) — 75 000 \$;
- Programme C (5 ans) — 150 000 \$;

et que le coût du Programme A correspond à celui des 60 % d'étudiants qui ne paient que 10 % des droits de scolarité qui les concernent.

Le tableau ci-joint montre la répartition initiale et la répartition définitive des coûts institutionnels de formation pour chacun des cinq cas fictifs issus de ces programmes.

Les effets globaux du partage proposé seraient les suivants :

- environ 65 % des étudiants ne paieraient qu'un minimum de droits de scolarité, inférieur à celui envisagé par l'État à court terme;
- environ 15 % des étudiants (privilegiés quant à leurs revenus éventuels) ne paieraient qu'en partie leurs droits de scolarité au-delà du minimum imposé à tous, leur dette étant éventuellement, pour une partie, réduite ou radiée;
- environ 20 % des individus (très privilégiés quant à leurs revenus) paieraient 100 % du coût « excédentaire » de leur formation universitaire.

Le partage proposé permettrait, entre autres, d'accroître de 150 à 250 millions \$ par année la contribution en provenance de moins de 40 % des étudiants au financement des universités.

Fédéralisme ou indépendance ?

JEAN-PAUL LEFEBVRE

Collaboration spéciale

COMME beaucoup de Québécois, je me suis rallié à Meech. Je souhaite donc que l'entente soit ratifiée. Mais le fédéralisme asymétrique risquerait de nous conduire à la souveraineté par rejet. Pour la deuxième ronde de négociations constitutionnelles, il faudrait donc que le Québec s'allie à l'Ontario pour éliminer les inefficacités et les gaspillages que charrie l'actuel partage des pouvoirs.

Et si Meech devait échouer, ce qui est plus probable, le scénario pourrait se présenter comme suit. Mulroney démissionne. Sa « vision » du Canada n'a ébloui personne et les sondages l'ont déjà mis à la porte. Le

Parti québécois gonfle un peu ses voiles, et Parizeau complète un streep tease où il n'a encore montré que le bout de son nez. Bourassa prend deux semaines de vacances dans le Sud, change son ministre des Relations intergouvernementales et nous revient dans son personnage de fédéraliste novateur qu'il incarnait en 1969.

Comment expliquer qu'une majorité de Québécois favoriserait maintenant la souveraineté tout en préférant Bourassa à Parizeau ? Comment expliquer, d'autre part, que les Québécois préfèrent Sheila Copps, qu'ils ne connaissent vraiment pas, à Jean Chrétien, leur p'tit gars de Shwinigan ?

Sondages et hypothèses

Voici mes hypothèses :
1 — Les Québécois ne comprennent pas qu'après vingt-deux ans d'existence le Parti québécois n'ait pas encore produit une ébauche de constitution. Pas même le commencement d'une esquisse du pays qu'il nous propose. La sérénade indéfiniment reprise des délices de la souveraineté laisse sur leur faim beaucoup de citoyens. C'est une motion pour détails qu'ils ont confiée aux souseurs en leur disant qu'ils achèteraient de l'indépendance plutôt chez les libéraux. Il faut que l'épicière soit peu invitante pour qu'on décide de prendre sa bouffe à la pharmacie.

Dans les mois à venir, les instances du Parti québécois devraient produire leur projet de pays. Quelles

seraient les politiques sociale, économique, culturelle du pays qu'il nous propose ? Quelle serait sa politique étrangère ? A-t-il une réponse à la carte grise du sous-développement qui coupe le Québec en deux ? Le Parti québécois favorisera-t-il la décentralisation administrative ? Dernier « détail » qui pourrait faire la différence : le PQ fondé par René Lévesque était ethnocentrique et social-démocrate. Où loge le PQ de Jacques Parizeau, en 1990 ? A-t-il compris que les Anglaises (grosses et petites) qui peuplent sa future frontière ouest sont moins allergiques à la sociale démocratie qu'à l'ethnocentricité de Camille Laurin ? Et qu'il en est de même pour les allophones ? Seront-ils des citoyens à part entière dans la république ?

2 — Je lis dans la popularité de Sheila Copps que les Québécois aimeraient changer leur galerie de portraits et qu'ils sont tannés des chicanes constitutionnelles. Cette dernière raison explique aussi qu'ils se soient ralliés à Meech. La « souveraineté » qu'ils espèrent de Bourassa, ce serait plutôt de les mettre à l'abri, désormais, des chicanes Ottawa-Québec.

3 — Les humeurs que je prête aux Québécois s'ajoutent aux humeurs des autres Canadiens. Un nombre significatif de ceux-ci s'autorisent des revendications constitutionnelles du Québec, à tort ou à raison, pour vouloir simplifier le pays et, en particulier, se débarrasser d'une deuxième

langue officielle qu'ils n'ont jamais acceptée.

La souveraineté à laquelle pourrait aboutir Bourassa serait le résultat d'une chicane prolongée entre les factions les plus intolérantes des deux groupes linguistiques. Une telle souveraineté risquerait de nous plonger dans les tensions raciales, particulièrement sur notre frontière ouest. On pourrait y investir un quart de siècle. C'est très long !

4 — Si l'option souveraineté a besoin d'être clarifiée, il en va de même pour notre fédéralisme. J'ai travaillé durant treize ans dans la fonction publique fédérale. C'est la plus ancienne, la plus riche et l'une des meilleures banques de ressources humaines au pays. Mais, comme tous les pouvoirs, elle cherche à se renforcer sans cesse. Personne au monde, cela inclut Pierre Trudeau et mon vieil ami Gérard Pelletier, ne fera croire que l'enchevêtrement, le dédoublement et la concurrence qui existent entre les programmes fédéraux et ceux des provinces représentent la fine fleur de la philosophie fédéraliste.

Un embarras du choix

5 — Pour réaliser les réformes qui s'imposent, les Québécois ont le choix entre deux options : 1) la révision symétrique des pouvoirs entre le fédéral et les provinces; 2) la poursuite du statut particulier, ou l'asymétrie du ministre Rémiillard. C'est cette dernière option qui menace de nous conduire à l'indépendance par rejet. C'est aussi la philosophie (!) qui amène Mme Frulla Hébert à vociférer que le Québec doit régler les tarifs de ses petites compagnies de téléphone parce qu'il est une société distincte ! Nos ancêtres doivent parfois trouver qu'on abuse de leurs cendres.

À moins qu'un référendum ait lieu plus tôt, la prochaine élection québécoise sera, forcément, référendaire. Si les électeurs avaient à choisir entre un Parti libéral conservateur, comme l'exige sa philosophie néo-libérale (sic), mais aussi clairement fédéraliste et un Parti québécois aussi social-démocrate que souverainiste... alors il y aurait un véritable choix... Un véritable embarras du choix.

Avis de l'éditeur

Les textes envoyés au DEVOIR pour la page *Des idées, des événements* doivent être signés. L'adresse et le numéro de téléphone sont également requis, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers.

Prière de ne pas dépasser quatre pages et demi dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention d'Albert Juneau.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier tous les textes reçus et se réserve le droit d'en réduire la longueur au besoin.



Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa

PHOTO CP

Un livre choc !

EN VENTE
DÈS MARDI

JEAN-FRANÇOIS LISÉE

DANS L'OEIL DE L'AGLE

Washington face au Québec

Un document qui se lit comme un roman à suspense.

« Du grand journalisme »
Pierre Nadeau

Après le résumé de quelques chapitres dans *L'Actualité*, voici le texte intégral de cet ouvrage qui comprend de nombreux « scoops » sur ce que les Américains pensent du nationalisme québécois et comment ils verraient un Québec indépendant. Un livre attendu, basé sur 240 entrevues et plusieurs milliers de documents dont l'auteur a obtenu la déclassification.

580 pages - photos - 29,95\$

Les Éditions du Boréal

UN SOLEIL POUR VOS DIMANCHE...

BRUNCH

DE TOUT FEU TOUT FLAMME

DEJÉUNÉ CALIFORNIEN D'INFLUENCE ASIATIQUE

de 11.00 hrs à 15.00 hrs

LA CALIFORNIE pour 21.95

RÉSERVATION 495-35-85

Table d'Hôte

TOUT FEU TOUT FLAMME

à 24.95\$

Nous n'avons pas diminué nos standards... Nous vous donnons simplement la possibilité d'augmenter les vôtres!

SOUPE-TOT SPÉCIAL 18.75\$

400, LAURIER O. MTL 495-35-85

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Consensus

par Ottawa est légal, bien que le procédé en lui-même enfreigne le principe du fédéralisme et que l'adoption de cette résolution soit inconstitutionnelle dans le sens conventionnel. Foin des conventions, M. Trudeau et son ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, jubilent. Le premier ministre René Lévesque convoque l'Assemblée et soumet une motion priant Ottawa de renoncer à son projet. Cette fois, contrairement à l'année précédente, le chef de l'opposition, M. Ryan, invite les libéraux à y souscrire. Certains le font de mauvaise grâce, mais neuf s'y opposent, dont trois qui sont encore députés, soit le ministre John Ciaccia, et MM. William Cusano (Viau) et Cosmo Maciocia (Viger). Mais l'honneur est sauf. Quand il y a péril, l'esprit de patrie passe avant celui du parti, du moins pour la majorité.

L'histoire vient de se répéter. Deux fois plutôt qu'une. Car la motion adoptée le 22 mars en faveur de la clause dérogatoire est aussi importante, pour la suite des choses, que celle de jeudi. Approuvée par les 101 libéraux et péquistes, elle stipulait : « Que cette Assemblée regrette vivement le sentiment antifrancophone qui se manifeste dans certains milieux au Canada, suite notamment à l'utilisation par le Québec de la clause dérogatoire, réitére son engagement à agir de telle manière que sa communauté anglophone, qui peut être considérée comme la minorité la mieux traitée continue de l'être avec justice et équité, réaffirme que la clause nonobstant constitue un instrument légitime, voire essentiel, pour le Québec, et entend conserver son droit de l'utiliser dans des situations requérant une telle intervention, dans l'intérêt supérieur du Québec, plus particulièrement au chapitre de sa sécurité culturelle. »

Fortes de ce premier succès qui la surprenait elle-même, l'opposition y alla d'une autre motion dite du mercredi, le 28 mars, un chef-d'œuvre dans le genre pelure de banane. M. Parizeau propose que le gouvernement du Québec rejette officiellement les propositions constitutionnelles du Nouveau-Brunswick (déposées à Ottawa par le premier ministre Mulroney), conformément à son engagement de n'accepter aucun amendement ou autre modification de nature constitutionnelle, dans le but de permettre la ratification de l'accord du lac Meech.

Depuis une semaine, le gouvernement disait qu'il ne voulait pas, contrairement au PQ, tuer le pianiste (M. Frank McKenna), mais écouter sa musique, sa teneur, selon le terme d'un conseiller. On se serait donc attendu à ce qu'il farfouille ou tergiverser. Or, loin de s'insurger, le ministre responsable, M. Gil Rémillard (le seul ministre à intervenir dans ce débat) estima que la motion n'allait pas assez loin et devait prendre en compte des inquiétudes et dangers plus grands. Il proposa donc de rejeter à l'avance toutes les propositions, y compris celles de M. McKenna, qui pourraient notamment constituer un amendement ou une modification susceptible de changer le contenu et la portée de l'accord du lac Meech.

Flairant un piège à son tour, l'opposition testa la bonne foi gouvernementale en resserrant sa motion. Le leader Guy Chevrette proposa de remplacer les mots « susceptible de changer le contenu et la portée de » par le mot « à ». Quelques péquistes craignaient le boomerang. M. Parizeau trancha en parlant à M. Bourassa. Ce dernier, sans consulter son caucus, accepta le sous-amendement Chevrette. M. Jacques Brassard en fit part dans une note à M. Parizeau, pendant sa réplique finale. Fort ému, le chef péquiste accueillit cette nouvelle « avec beaucoup de gratitude pour le Québec, pour nous tous et indépendamment des questions de partisanerie politique qu'il faut être capable d'oublier ». Et il conclut : « Ne considérons pas que qui que ce soit a

gagné, sauf le Québec qui, lui, a gagné. »

Hors du Parlement ou des cercles politiques, un tel langage semble exagéré ou ampoulé. Il faut pourtant reconnaître qu'il est toujours difficile pour un député ou un partisan d'approuver une mesure fondamentale qui vient du parti adverse, à plus forte raison de voter en sa faveur.

◆ Terre-Neuve

lement un premier ministre ne respecte pas sa signature, mais une Assemblée législative revient sur une décision portant sur un sujet important et dit non au Québec. »

Selon M. Rémillard, l'attitude terre-neuvienne s'explique mieux quand on prend en considération la récente déclaration du ministre des Finances de cette province, M. Hubert Kitchen, qui se réjouissait que Terre-Neuve puisse tenir le Québec en otage après avoir été lui-même en otage dans le dossier du développement hydro-électrique de Churchill Falls.

M. Rémillard a également dénoncé le fait que le gouvernement terre-neuvien avait imposé le bâillon pour faire adopter sa motion contre l'accord du lac Meech. « C'est triste pour ceux qui croient à la démocratie de voir que M. Wells a dû imposer le bâillon », a dit le ministre, sans égard au fait qu'en juin 1987, son propre gouvernement avait lui aussi imposé un bâillon à l'Assemblée nationale pour lui faire ratifier l'accord du lac Meech.

Par ailleurs, M. Bouchard a reconnu qu'il ne faudrait pas l'unanimité pour faire disparaître dans la constitution la notion de société distincte. Une concertation de sept provinces qui regroupent au moins 50 % de la population du Canada serait suffisante pour cette modification.

« C'est une question théorique qu'impossible en pratique parce que le fédéral devrait alors appuyer l'amendement, ce que le caucus conservateur du Québec à Ottawa ne fera jamais », a assuré M. Bouchard.

Pour sa part, M. Bouchard a conclu qu'il ne partageait pas l'opinion de ceux qui croient que le niveau de vie serait substantiellement réduit dans un Québec souverain.

« Ce n'est pas l'opinion de tout le monde et ce n'est pas la mienne », a dit M. Bouchard, en dépit du fait qu'on lui ait fait remarquer que cette opinion aurait été proférée par Brian Mulroney lui-même lors d'un caucus, selon le témoignage du député conservateur de Kitchener, John Reimer.

À Ottawa, le premier ministre du Canada ne s'est pas aventuré à commenter directement les répercussions du geste de M. Wells sur l'avenir du pays. Il a plutôt préféré relever les propos du premier ministre de Terre-Neuve à la suite du vote à l'Assemblée législative de la province. « L'espérait hier soir, de dire M. Mulroney, que sa décision ne cause pas trop de dommage au Canada, j'espère qu'il a raison. »

Mais Brian Mulroney n'allait quand même pas laisser s'échapper l'occasion de souligner son inquiétude face à un éventuel échec de l'entente constitutionnelle. « L'échec de l'accord du lac Meech entraînerait des conséquences très sérieuses pour le Canada » a-t-il dit en réponse à des journalistes qui lui soulignaient que le premier ministre Peterson de l'Ontario avait déclaré qu'un échec de l'entente n'était pas « l'apocalypse ».

Robert Bourassa a pour sa part soutenu que « le geste de Wells, qui est politiquement rétroactif, crée un précédent en démocratie parlementaire et fait un tort incalculable à la crédibilité des décisions prises par l'ensemble des premiers ministres. Dans cette action de Terre-Neuve, c'est Québec qui est principalement visé et on aurait souhaité d'autres façons de défendre les intérêts des Terre-neuviens que de provoquer la province voisine qui est aussi un important partenaire économique. »

« C'est un geste hostile et très nocif à l'unité canadienne et d'autant plus regrettable qu'il reste à peine deux mois pour éviter l'impasse constitutionnelle », a ajouté M. Bourassa visiblement déçu de la tournure des événements.

◆ Katmandou

ment a, semble-t-il, confié à l'armée le rétablissement de l'ordre dans la vallée de Katmandou.

Des manifestants ont demandé à tous les habitants de la vallée d'éteindre les lumières pour protester contre le refus des autorités d'instaurer une démocratie pluraliste dans le pays, le seul royaume hindou du monde.

Mais l'armée a ouvert le feu lorsque des milliers de personnes ont voulu marcher sur le palais royal.

Dans les villages de la vallée, où l'agitation n'a pas cessé depuis une semaine, les manifestants scandaient : « Vous voulons la démocratie ».

L'appel à la grève générale a été largement suivi dans le pays. Il a été lancé par quatre factions marxistes-léninistes interdites qui sont restées à l'écart du Mouvement pour la restauration de la démocratie (MRD), la principale coalition de l'opposition qui a lancé la campagne pour le pluralisme le 18 février.

Selon des témoins, jusqu'à 50 000 personnes ont défilé à Lalitpur, une ville historique de la banlieue de Katmandou devenue le haut lieu de l'agitation politique.

Le MRD regroupe le parti du Congrès libéral népalais et sept formations communistes. Les partis politiques ont été interdits en 1960 par le père du roi Birendra, le roi Mahendra.

Le souverain est au-dessus de la Constitution et, dans les régions reculées de ce royaume himalayen, la plupart des villageois le vénèrent comme un descendant du dieu hindou Vishnou.

Les autorités ont promis hier la mise en place d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur la mort d'une vingtaine de personnes au cours des manifestations du MRD, et d'une seconde commission chargée de proposer des réformes politiques.

Le roi a dissous le gouvernement remanié il y a seulement cinq jours, en lui reprochant de n'avoir pas enrayer le mouvement pour la démocratie. Il a chargé un ancien premier ministre, Lokendra Bahadur Chand, 51 ans, de former un nouveau cabinet pour une période transitoire de trois mois.

« Le roi espère que le nouveau Conseil des ministres sera capable d'ouvrir des consultations avec des gens de convictions politiques différentes », a déclaré Radio Népal.

Des centaines de soldats ont été déployés en soirée dans la capitale, en remplacement de la police. Un couvre-feu sera pratiquement en vigueur dans la capitale, l'armée ayant reçu l'ordre de tirer à vue sur les passants repérés dans les rues.

De plus, selon des sources dignes de foi, des heurts entre une foule de plus de 10 000 manifestants et la police anti-émeutes ont fait au moins deux morts et sept blessés dans la ville de Butwal, à 260 km à l'ouest de Katmandou.

D'importantes manifestations se sont aussi déroulées à Pokhara (225 km à l'ouest de la capitale), à Chitwan (90 km au sud de Katmandou), à Palpa et à Biratnagar.

À Katmandou, les diplomates étrangers ont évité de se montrer et les touristes sont restés enfermés dans leurs hôtels.

Pour la première fois depuis le début des manifestations au Népal, il y a sept semaines, les habitants de Katmandou, Lalitpur et Bhaktapur, qui représentent une population totale d'un million de personnes, avaient observé, hier matin, une grève générale.

Selon un observateur politique haut placé, la décision prise la veille par le roi Birendra de destituer le gouvernement n'a été qu'une « mesure » qui a provoqué la révolte.

Cette annonce a en effet déçu à la fois les militants de l'opposition qui réclament l'abolition du système politique actuel, le Panchayat, interdisant l'existence de tout parti, et les partisans de ce régime.

Chanda Shah, ancien ministre d'État et membre du Panchayat, a annoncé sa démission de l'Assemblée, en signe de protestation contre la tournure des événements. D'autres membres du Panchayat auraient l'intention de démissionner.

Le roi Birendra a nommé un nouveau gouvernement restreint de qua-

tre membres dirigé par le nouveau premier ministre Lokendra Bahadur Chand, a annoncé la radio officielle népalaise.

Le gouvernement a par ailleurs ordonné la libération de tous les prisonniers politiques arrêtés depuis le 18 février dernier.

Les partis politiques interdits avaient alors lancé une campagne de protestation pour réclamer le retour au multipartisme, déclenchant la tenue de manifestations en faveur de la démocratie, pendant sept semaines, dans l'ensemble du pays.

En 1981, il y a eu des rebelles libéraux. Cette fois, certains ont encore grogné, qui se méfient de tout ce qui est « séparatiste ». Et vice-versa. Car plusieurs péquistes n'apprécient pas plus de pactiser avec l'ennemi. Aussi, de tels gestes de rare solidarité sont cruciaux et ont des effets durables. Le Québec et le Canada subissent encore les effets de la résolution de 1981. Dans dix ans, peut-on présumer, on se ressentira encore des votes du 22 mars et du 4 avril 1990. À marquer d'une pierre blanche, sans cynisme.

De part et d'autre, il y a calcul et stratégie, personne ne triomphe à vrai dire. Tout est plus clair du côté péquiste, qui a bien joué ses billes et s'est remis dans le circuit. Il aurait coïncé le gouvernement ? Ce dernier s'est laissé faire. Pourquoi exactement ? Depuis mercredi, personne ne veut éclairer la lanterne publique. Il est toutefois évident que l'adoption de la résolution se situe dans le droit de la politique de M. Bourassa depuis le discours du Mont-Gabriel, en mai 1986, en passant par la loi 178 et le refus de se laisser imposer des solutions de l'extérieur. M. Bourassa est comme une anguille et souvent ambigu. Toutefois, dans les moments cruciaux, il se situe nettement dans la grande lignée québécoise et nationaliste depuis 30 ans, depuis Jean Lesage.

Si le gouvernement est encore une fois isolé, le 23 juin, il le sera en solidarité avec les Québécois, fort d'un consensus durement acquis et que M. Bourassa tient à maintenir contre vents et marées. Là est le secret de son geste conciliant de mercredi. Il ne veut pas se laisser doubler par M. Parizeau, il veut surtout être fidèle à l'héritage, comme l'opinion populaire et les sondages l'y incitent d'ailleurs avec insistance.

Comme dit M. Parizeau, c'est le Québec qui y gagne, sans bluff mais dans le respect de sa « société distincte », plus que jamais. Quand il y a péril, la famille serre les coudes.

◆ Spéculation

liards. Outre les ressources financières et industrielles de l'économie la plus performante au monde, tout sera mis à contribution pour réussir la conversion d'un système économique paralysé dans le moule de la planification dirigiste.

Les Lander — l'équivalent des provinces canadiennes — viennent directement en aide aux administrations des « districts » de l'est. Ainsi, la Bavière a déjà versé quelque 100 millions de dollars aux régions frontalières de Thuringie et de Basse-Saxe.

Demain, s'il faut en croire l'économiste berlinois Jochen Bethkenhagen, « c'est la Communauté économique européenne qui, par son fonds de développement régional et ses aides structurelles, permettra la modernisation d'une économie qui n'a plus bénéficié d'investissements réels depuis 1968 ».

Déjà, le gouvernement de Bonn a ouvert de très larges crédits aux PME qui songent à s'installer ou à naître en RDA. Et, incroyable retour des choses, « Bonn puise à même les coffres du Plan Marshall où ont été réinvestis les remboursements des prêts consentis aux entrepreneurs à l'époque de la reconstruction de l'après-guerre. Quelque chose comme six milliards de dollars qui témoignent encore aujourd'hui de l'ampleur du plan américain de reconstruction européenne », selon Eberhard Kurth, responsable des affaires intra-allemandes au parti chrétien-démocrate du Chancelier Kohl (CDU).

À l'est, le rythme est tout aussi infernal. Avant même d'être désigné officiellement hier premier ministre du gouvernement de la RDA, le leader des démocrates-chrétiens de l'Est, Lothar de Maizière, a placé un

économiste de l'ouest, Elmar Pieth, à la tête du Ministère des finances. Objectif avoué de cette nomination surprenante : accélérer et réussir l'implantation d'une réelle économie de marché et des lois de la concurrence.

Des administrateurs des « kombis », ces entreprises géantes de l'ancien régime n'ont pas attendu de signal pour entreprendre un type de conversion plutôt particulier. Au lendemain de la foire commerciale de Leipzig — longtemps vitrine de l'économie des pays socialistes —, des Occidentaux sont encore sous l'effet du choc. Scandalisés, pour être plus précis. Parmi eux, Werner Kolkoff, porte-parole du Sénat de Berlin : « C'est à une véritable braderie (sell-off, précise-t-il) que se livrent certains responsables locaux de l'économie de la RDA. Tout est à vendre : usines, équipement, terrains, même les contrats des dirigeants qui entendent bien assurer leur propre avenir. »

Ailleurs, c'est la course effrénée aux « consultants » de l'ouest. Le Président de l'Association des exportateurs canadiens, M. James Taylor en a eu la confirmation en participant à Bonn aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération (CSC) qui consacre, hasard providentiel, l'une de ses sessions aux questions économiques.

À vrai dire, le mouvement de reconversion n'épargne personne en RDA. Certains ont même une longueur d'avance. À Berlin-Est, le restaurant Aphrodite affiche fièrement sa recommandation du guide Gault et Millaut. L'établissement est visiblement cossu. Mais en consultant le menu, impossible d'y lire le moindre prix, ce qui n'est pas bon signe peu importe le côté du « mur » où l'on se trouve. De l'autre côté de la rue, un restaurant banal offre son menu tricoté à moins de 7 marks... de l'est, évidemment — deux dollars au taux de change encore officiel.

Pendant ce temps, autour des stations de métro de Berlin-Ouest, le marché noir de ces mêmes marks se poursuit inexorablement. Parfois, les policiers jettent un coup d'oeil malicieux. Il y a tout de même des formes à respecter... La course aux « vrais » marks, c'est avant tout objet et symbole d'une vie rêvée.

— Lundi : à la recherche d'une capitale.

◆ Côté

voie-Roux, nous sommes dans une situation où l'on doit refaire la même chose », admet le ministre Marc-Yvan Côté, évoquant ses précédents. Mais le ministre promet que cette fois-ci ce sera la bonne, et que le plan annoncé est immuable.

L'hôpital Louis-H. Lafontaine compte environ 1950 malades, en plus de centaines d'autres placés dans plusieurs pavillons extérieurs. Le plan annoncé hier prévoit que le Centre d'accueil et d'hébergement Gouin-Rosemont s'occupera maintenant des malades âgés chroniques (ce qui représente environ 475 personnes), et que le Centre d'accueil et de réadaptation Charleroi s'occupera du programme de réadaptation en déficience intellectuelle (environ 275 personnes).

Louis-H. Lafontaine doit donc conserver une vocation strictement régionale de 125 lits de courte durée et de 125 lits de longue durée pour malades psychiatriques.

Pour le moment, s'ajoutent à ces bénéficiaires un groupe d'environ 850 malades psychiatriques qui forment la clientèle « historique » de l'hôpital, clientèle accumulée au fil des ans. À long terme, probablement d'ici dix ans, Louis H. Lafontaine devrait passer d'environ 1200 patients psychiatriques à 350.

Les centres Gouin-Rosemont et Charleroi seront responsables de leur clientèle et pourront passer des ententes de services avec Louis-H.

Louis-H. Lafontaine doit aussi maintenir et développer des activités d'enseignement et de recherche de pointe en psychiatrie.

C'est donc un véritable démantèlement qui est proposé par le ministre, le gigantisme de l'institution ayant causé de nombreux problèmes dans le passé.

De 1985 à 1987 la réorganisation annoncée par le rapport Aucoin avait été mise en branle mais elle avait échoué sur plusieurs problèmes administratifs.

Le climat s'était détérioré depuis mai 1987, et en février dernier le Comité des bénéficiaires de l'hôpital lançait un véritable cri d'alarme, expliquant que la sécurité des malades allait bientôt être menacée. Le 13 février le ministre avait mandaté un comité chargé de faire la lumière dans cette affaire.

« Il y avait un net manque de communication entre médecins et administrateurs », explique Lucien Landry, secrétaire du Comité des bénéficiaires. « Des programmes étaient bloqués, la désinstitutionnalisation était remise en question ». M. Landry ne veut blâmer personne en particulier : « Les priorités n'étaient pas claires, les médecins d'un côté et la direction générale de l'autre avaient leur propre ordre de priorité ».

Des rumeurs de fraude ou de malversation ont même circulé, ce qu'a catégoriquement nié le ministre hier. « D'aucune manière ce qui a été porté à notre connaissance ne met en cause l'intégrité de personne. Il n'y a aucune preuve de malversation, de fraude ».

Le conseil d'administration doit donc régler d'ici quelques semaines les problèmes médico-administratifs et il semble que le directeur général de l'institution sera invité à démissionner.

Marc-Yvan Côté crée également un comité de vigilance, présidé par un de ses fonctionnaires et formé de représentants du Comité de Santé mentale au Québec, du Comité des bénéficiaires de Louis-H, du Conseil régional et de l'université. Ce comité de vigilance fera directement rapport au ministre de l'évolution de la réforme en cours.

On remarque que ce comité ne comporte aucun représentant du corps médical de l'établissement ou des syndiqués. À l'évidence on veut éviter les luttes de pouvoir.

Lucien Landry, qui siège au comité de vigilance, a indiqué hier qu'il faisait pleine confiance à l'équipe en place et que les patients étaient prêts à collaborer. Il fonde beaucoup d'espoir dans cette réorganisation, afin « que le médical et l'administratif s'unissent pour offrir une qualité de vie et de soins aux malades ».

M. Landry ajoute qu'en ce qui concerne les 850 malades chroniques installés à Louis-H. depuis des années, plusieurs sont devenus des malades chroniques « parce qu'il n'y avait pas de ressources pour eux. Nous espérons développer des activités d'apprentissage et d'autonomie afin d'en replacer dans la communauté ».

Le plan d'immobilisation déjà prévu continuera d'être suivi. Les installations seront modernisées, mais le budget global de 113 millions de dollars ne sera pas majoré.

Le ministre a promis hier que les employés et les malades n'écoperaient pas à l'occasion de la réforme. Les employés, ajoute-t-il, sont protégés par des conventions collectives, et personne ne devrait être mis à pied par les transferts administratifs d'unités.

7 avril par la PC et l'AP

1989: Charles Yacoub détourne un autobus sur la colline parlementaire à Ottawa pour attirer l'attention sur la situation au Liban; incendie et naufrage d'un sous-marin soviétique dans la mer de Norvège; 42 morts.

1988: la patineuse canadienne Elizabeth Manley se retire des rangs amateurs pour se joindre aux Ice Capades.

1987: deux pilotes des Forces canadiennes se tuent dans l'écrasement de leur avion près de Koblenz, en RFA.

1982: Pierre Juneau succède à Al Johnson comme président de Radio-Canada.

1978: le président Carter décide de différer la fabrication de la bombe à neutrons.

1974: les principaux pays producteurs de pétrole, réunis à Genève, décident de créer un fonds d'aide aux pays en voie de développement touchés par le renchérissement des prix pétroliers.

1966: une bombe B, perdue par un bombardier américain, est retrouvée au large de l'Espagne.

Appel aux amis du Devoir

Pâques marquera la fin de la première étape de la campagne de financement du DEVOIR.

L'appel aux amis du DEVOIR a déjà rapporté plus de 235 000 \$.

Compte tenu des engagements et des dons corporatifs, nous sommes près de l'objectif visé de 1 000 000 \$.

Un effort de ceux et celles qui n'ont pas encore contribué à cette campagne nous aiderait grandement.

Un journal indépendant a besoin de ses amis pour le demeurer.

Soyez-en.

Benoit Lajoie

APPEL AUX AMIS DU DEVOIR

J'APPUIE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU DEVOIR ET JE VERSE

50 \$ 100 \$ 250 \$ 500 \$ 1,000 \$ AUTRE _____ \$

LE DEVOIR

MASTER CARD AMERICAN EXPRESS

VISA CHEQUE

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1990

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ VILLE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

DATE _____ SIGNATURE _____

S.V.P. FAIRE VOTRE CHEQUE À L'ORDRE DU DEVOIR ET LE FAIRE PARVENIR AU DIRECTEUR ADMINISTRATIF LE DEVOIR, 211 SAINT-SACREMENT MONTREAL, QUEBEC H2Y 1X1

JE SUIS DISPONIBLE POUR M'IMPLIQUER DANS UN RÉSEAU D'AMIS DU DEVOIR D-47